



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LABORATOIRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

*Direction
de l'administration
pénitentiaire*



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

SOMMAIRE

Introduction 06

Une activité de recherche maintenue malgré la crise sanitaire 07

Une activité centrée sur les recherches au service des projets de la DAP 09

Une équipe pluridisciplinaire et des compétences uniques 09

1. Répondre aux besoins de connaissances scientifiques de l'administration pénitentiaire 10

A. Définir la politique scientifique de la DAP : du recueil des besoins à la valorisation des résultats 12

B. Les partenariats de recherche 13

C. Un programme de recherches visant à répondre aux grands enjeux actuels 14

D. La diffusion et la valorisation des résultats de recherche : aider la décision et soutenir les pratiques professionnelles 24

2. L'innovation : montée en puissance et premiers projets 28

A. Établir une organisation de travail pérenne 30

B. Une palette de projets innovants au service des missions pénitentiaires 31

C. Un programme de recherches visant à répondre aux grands enjeux actuels 40

3. Les bonnes pratiques 44

A. Premier bilan 46

B. Duplication 48

C. Organisation 48

D. Valorisation 48

4. Engager l'administration pénitentiaire dans une démarche écoresponsable 50

A. La participation du Laboratoire aux initiatives ministérielles relatives au développement durable 51

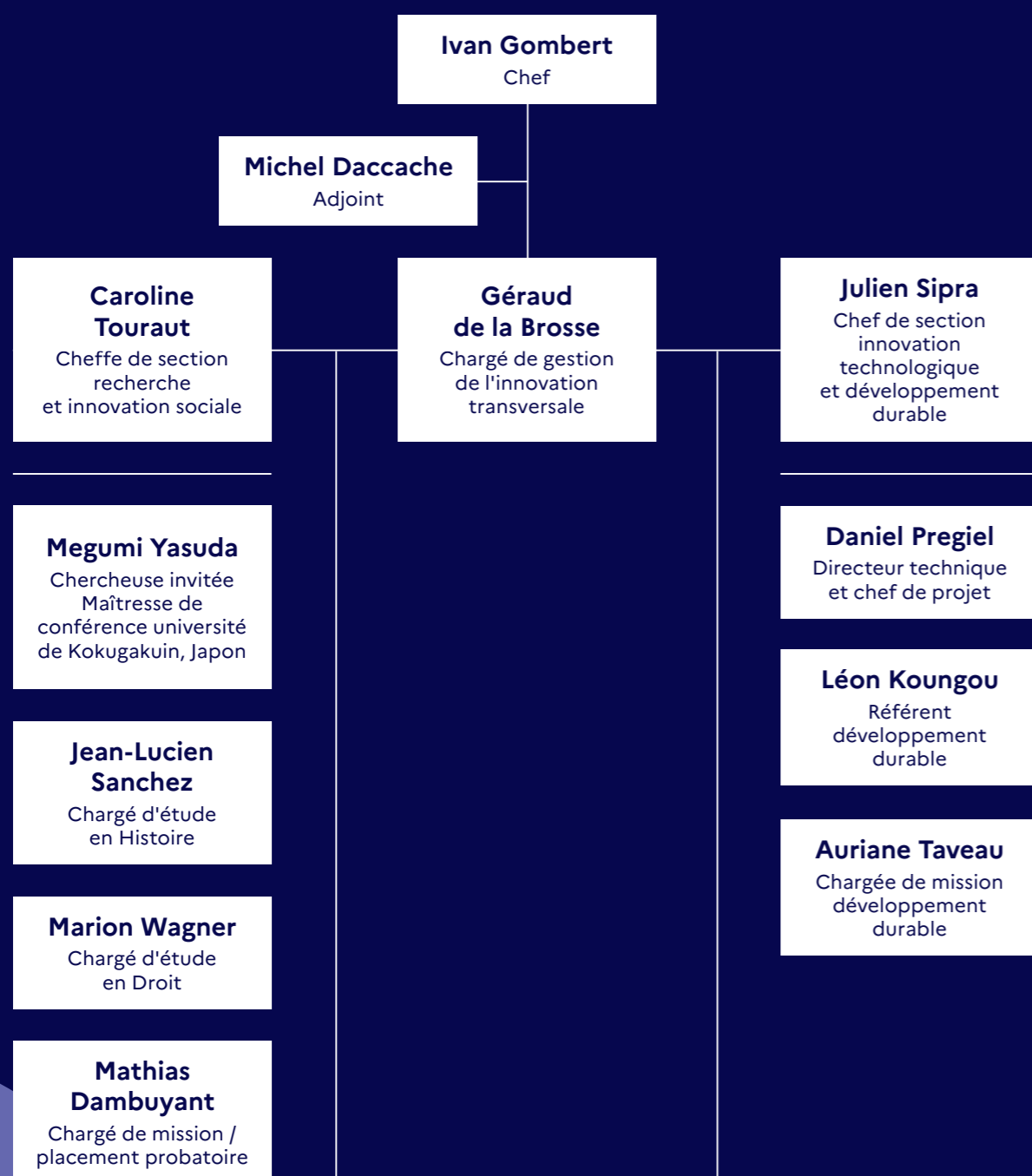
B. Intégrer et valoriser le développement durable au sein des missions de la DAP 53

Conclusion 55

ORGANIGRAMME

DU LABORATOIRE

2021



Présentation des personnes accueillies en 2021

Fidèle à son ambition de s'ouvrir à des compétences diverses et de mieux faire connaître les métiers de l'administration pénitentiaire auprès des professionnels de demain, le Laboratoire a accueilli une chercheuse invitée ainsi que plusieurs stagiaires au cours de l'année 2021 :

Sofian El-Atifi, élève ingénieur à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE)

Convention d'accueil, stage d'étude sur le parloir. Recherche statistique sur la démographie des proches visitant des personnes détenues.

Hadrien Le Mer, doctorant et administrateur à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Stage d'étude sur la récidive. Analyse statistique et qualitative retraçant le parcours et les caractéristiques de la population incarcérée dans le centre pénitentiaire de la Talaudière.

Megumi Yasuda, chercheuse invitée maitresse de conférence, université de Kokugakuin, Japon

Étude comparative sur le vieillissement en prison. Analyse croisée des textes juridiques, de la population carcérale, des conditions de détention, de la préparation de la sortie et de la prise en charge à la sortie.

Julie Martella (octobre 2020-mars 2021)

Stagiaire au sein de la section « recherche et innovation sociale ». Réalisation de veilles scientifiques et de synthèses thématiques.

Maeva Hartman (octobre 2020-mars 2021)

Stagiaire au sein de la section « recherche et innovation sociale ». Histoire de la politique scientifique de l'administration pénitentiaire ; étude sur la place de la recherche au ministère de la Justice.

Raphaël Becques (mai-août 2021)

Stagiaire au sein de la section « innovation technologique et développement durable ». Soutien à l'activité quotidienne du Laboratoire ; état de l'art sur la récidive ; étude comparative sur la probation ; rédaction d'une frise chronologique pénitentiaire 2009-2022.

Baptiste Guimard (mai-août 2021)

Stagiaire au sein de la section « innovation technologique et développement durable ». Soutien à l'activité quotidienne du Laboratoire ; cartographie et valorisation des bonnes pratiques développement durable.

Clara Pons Mouréou (septembre 2021-février 2022)

Stagiaire au sein de la section « recherche et innovation sociale ». Expertise des projets de recherche ; suivi et valorisation des études scientifiques ; projet « Ma recherche en 180s ».

Alexandre Pardoux (septembre 2021-janvier 2022)

Stagiaire au sein de la section « innovation technologique et développement durable ». Soutien à l'activité quotidienne du Laboratoire ; organisation d'événements notamment la Semaine du développement durable.



INTRODUCTION

2021

Le Laboratoire inscrit son projet de service au cœur de sujets d'actualité et des besoins exprimés par les acteurs métiers des services centraux et déconcentrés.

Au printemps de l'année 2022, nous fêterons le troisième anniversaire du Laboratoire de recherche et d'innovation de la direction de l'administration pénitentiaire.

En 2019, la création du Laboratoire répondait au souhait d'articuler recherche, innovation, bonnes pratiques et développement durable. Il s'agissait de faire fructifier les acquis de la recherche scientifique et d'accompagner le déploiement des innovations techniques, technologiques ou organisationnelles avec des évaluations scientifiques. Le développement durable constituait alors un terrain particulièrement propice à la mise en synergie de la recherche et de l'innovation.

Le Laboratoire inscrit son projet de service au cœur de sujets d'actualité et des besoins exprimés par les acteurs métiers des services centraux et déconcentrés. À ce titre, les projets de recherche et d'innovation de l'année 2021 ont notamment porté sur la crise sanitaire, les violences conjugales, les violences faites aux personnels et l'analyse des causes de l'incarcération. Les connaissances issues de ces projets ont permis de contribuer directement au pilotage des actions conduites par l'administration pénitentiaire.

Une activité de recherche maintenue malgré la crise sanitaire

Pour la deuxième année consécutive, l'activité du Laboratoire a été marquée par la crise liée à l'épidémie de COVID-19. Le Laboratoire a réalisé un accompagnement important des équipes de recherche en leur permettant d'accéder aux établissements malgré les restrictions sanitaires. Il a continué à développer ses outils digitaux de diffusion et de valorisation, à travers notamment la tenue en ligne de groupes de travail et de forums de la DAP. De plus, le Laboratoire a soutenu et coordonné un ensemble de recherches en épidémiologie et en sciences humaines et sociales visant à comprendre le déroulement de la crise sanitaire et ses conséquences sur les activités de l'administration pénitentiaire. Ce travail pluridisciplinaire, orienté vers la formulation de recommandations opérationnelles à destination des professionnels de l'administration pénitentiaire, a culminé avec les journées d'études internationales des 9 et 10 décembre 2021 qui ont eu pour thème les enjeux sanitaires, professionnels et organisationnels de la crise de la COVID-19.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE ET DES COMPÉTENCES UNIQUES



Une activité centrée sur les recherches au service des projets de la DAP

L'aboutissement en une année du projet innovant sur la réalité virtuelle appliquée à la prise en charge des auteurs de violences conjugales ou encore de recherches-évaluation sur le dispositif de placement probatoire ont démontré l'importance de la recherche appliquée dans le fonctionnement de l'administration pénitentiaire. Durant l'année 2021, le Laboratoire a approfondi son approche de l'évaluation. Dans le cadre du Grenelle des violences conjugales, différents projets expérimentaux à destination des auteurs de violences conjugales ont été développés. Très médiatisée, l'expérimentation sur le projet de réalité virtuelle à destination des auteurs de violences conjugales a été accompagnée dès sa mise en œuvre par deux recherches-évaluation. De même, la recherche-évaluation sur le contrôle judiciaire avec placement probatoire, conduite par une équipe de chercheurs en sociologie et en droit, a été indispensable à l'accompagnement d'un projet expérimental sur deux sites pilotes, deux services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et à son extension sur l'ensemble du territoire.

La cartographie des bonnes pratiques, outil de visibilité des initiatives locales

Les services déconcentrés disposent d'une forte capacité d'innovation afin de répondre à leurs besoins immédiats. Leurs nombreuses initiatives méritent d'être mises en valeur sans pour autant exiger d'elles une

obligation de généralisation, une initiative locale reposant souvent sur un besoin local urgent et non toujours sur un besoin national non traité. Le référencement de ces bonnes pratiques, mené par le Laboratoire, vise à disposer d'un outil permettant de les cartographier et de les rendre visibles. Il s'agit également, plus fondamentalement, de conserver l'acquis patrimonial (au regard du service rendu à l'institution et du caractère innovant de cette initiative) de ces actions individuelles et collectives. La première année de mise en œuvre de ce recueil a permis d'identifier une cinquantaine d'actions et de les partager auprès des services en capacité de les évaluer et de les valoriser. Elle a également permis de constituer un réseau de référents « bonnes pratiques ».

Une équipe pluridisciplinaire et des compétences uniques

Pour atteindre ces objectifs, le Laboratoire dispose de compétences uniques à la DAP. Il associe en effet des agents issus de parcours différents (ingénieurs et docteurs en sciences humaines et sociales) afin de développer des synergies pour hybrider les disciplines et multiplier les points de vue. Le Laboratoire est composé de 9 équivalents temps plein (ETP). Il a œuvré au recrutement d'un chef de section innovation technologique et développement durable, à l'ouverture d'un poste de chargé de gestion de l'innovation transversale et d'un chargé de mission développement durable. Le Laboratoire a également accueilli une chercheuse invitée, recruté un chargé de mission recherche-évaluation du placement probatoire et 8 stagiaires pour répondre à des besoins ponctuels.

1

RÉPONDRE AUX BESOINS DE CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Au sein du Laboratoire, le pilotage de la recherche est assuré par la section recherche et innovation sociale. L'activité de la section s'articule autour de trois grandes missions visant à répondre aux différents besoins de connaissances exprimés par l'administration pénitentiaire.



Le Laboratoire agit en lien étroit avec les différents bureaux de la direction de l'administration pénitentiaire

Il s'agit dans un premier temps de travailler à la définition de la politique scientifique de la DAP. Pour ce faire, le Laboratoire agit en lien étroit avec les différents bureaux de la DAP mais aussi des services déconcentrés, afin de recueillir leurs besoins « métiers ». Ces besoins se traduisent généralement par la publication d'appels à projet de recherche visant à recruter des équipes de chercheurs experts de ces champs. Les équipes sélectionnées sont ensuite accompagnées par le Laboratoire et les bureaux métiers identifiés lors de la réalisation des terrains d'enquête.

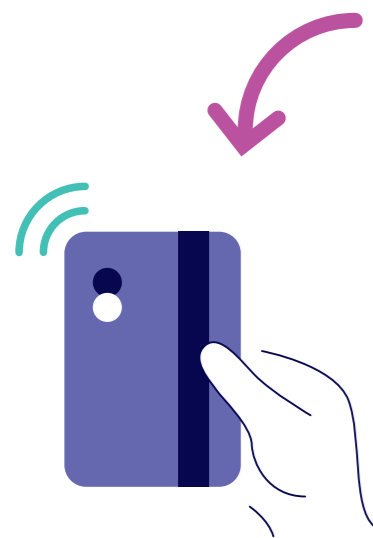
La seconde mission consiste en la valorisation de ces résultats de recherche sous différentes formes (publications, forums de la DAP, expositions, etc.) et les préconisations proposées sont communiquées aux bureaux concernés afin d'aboutir à leur mise en œuvre. L'objectif est également d'assurer une meilleure diffusion des savoirs scientifiques produits sur le monde carcéral afin de permettre leurs appropriations par les professionnels, les membres de l'administration et le monde universitaire.

La troisième mission de la section est de développer et de renforcer les partenariats de recherche au sein de l'administration pénitentiaire, au sein du ministère de la Justice et des autres ministères et dans le monde universitaire.



A

Définir la politique scientifique de la DAP : du recueil des besoins à la valorisation des résultats



L'identification des besoins de connaissances

Le Laboratoire élabore la programmation scientifique de la DAP au regard du programme de travail du ministère de la Justice, mais également à partir du recueil des besoins auprès des bureaux de l'administration centrale et des services déconcentrés. Pour cela, le Laboratoire s'appuie sur le réseau des référents recherche dans les directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP). Ces besoins sont ensuite traduits sous forme de projets scientifiques.

La priorisation et le financement des recherches

Les projets sont ensuite priorisés et distribués au sein des différents guichets existants. Le Laboratoire finance ainsi certains projets et propose aux porteurs de projets n'ayant pas pu être financés de soumettre leurs projets à d'autres financeurs tels que l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERD), anciennement mission de recherche droit et justice), l'agence nationale de la recherche (ANR), etc. D'autres partenaires interministériels, comme la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), peuvent être également mobilisés sur des projets recoupant leurs missions.

L'expertise des projets

Le Laboratoire expertise l'ensemble des projets de recherche portant sur les enjeux pénitentiaires, qu'il s'agisse des candidatures aux ap-

pels à projets qui lui sont soumis directement ou adressés par des partenaires, ainsi que les projets spontanés menés par des équipes universitaires sollicitant l'accord de l'administration pénitentiaire (notamment concernant des autorisations d'accès aux terrains en milieu ouvert ou fermé ou des accès à des données pénitentiaires). Le Laboratoire s'assure de la faisabilité des recherches en coordination avec les services déconcentrés. Le cas échéant, il produit une autorisation d'accès visant à assurer les meilleures conditions de réalisation des recherches sur les sites étudiés, avec une attention toute particulière apportée au respect des missions et de la déontologie du service public pénitentiaire ainsi que de la sécurité des personnels pénitentiaires et des personnes placées sous main de justice (PPSMJ). Par ailleurs, une vigilance particulière est apportée à la question des données personnelles et sensibles, le ministère de la Justice étant co-responsable du traitement des données qu'il divulgue.

La diffusion et la valorisation des résultats

Enfin, le Laboratoire assure la diffusion et l'appropriation des résultats par l'administration. Il a en ce sens un rôle de médiation scientifique et de traduction qui se manifeste à travers différents modes de restitution des résultats : fiches projets ; événements (forums de la DAP, colloques et journées d'études internationales, expositions, projections de film) ; publications (Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques et collection Travaux & Documents). Les résultats – les rapports de recherche notamment – sont rendus accessibles sur le site APNET du Laboratoire. Enfin, le Laboratoire établit et adresse régulièrement aux bureaux de la DAP des veilles analytiques sur des thèmes relevant de leurs compétences respectives.

B

Les partenariats de recherche

Le Laboratoire s'appuie sur un important réseau académique qu'il alimente et anime. En 2021, il a notamment travaillé en lien avec les laboratoires suivants :

- Le CESDIP (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, UMR CNRS 8183) ;
- Le CLAMOR (Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice, UAR CNRS 3726) ;
- L'INED (Institut national d'études démographiques) ;
- Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.

Le Laboratoire s'inscrit également au cœur d'un vaste réseau de partenaires de recherche dans le domaine de la justice. Ceux-ci fonctionnent comme des ressources sur les plans du financement et du pilotage de la recherche. Les principaux partenaires sont :

Le Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire de l'école nationale d'administration pénitentiaire (CIRAP-ENAP)

Le Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines de l'ENAP (CRHCP-ENAP)

L'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERD)

La Sous-direction des statistiques et des études (SDSE)

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)

L'Association française d'histoire de la justice (AFHJ)

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)

Le Service statistique du ministère de l'Intérieur (SSMI)

Le Centre d'exposition « Enfants en justice, XIX^e - XX^e siècle » de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ)

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI)

Focus +

Le CLAMOR

Le Centre pour les humanités numériques et l'histoire de la justice (CLAMOR) est une unité d'appui et de recherche (UAR 3726) qui a pour tutelle le CNRS et le ministère de la Justice. Le CLAMOR édite les contenus de la plateforme scientifique Criminocorpus et est en partie financé par le Laboratoire à hauteur de 5000€ de subvention par an. Le Laboratoire et le CLAMOR réalisent de nombreux contenus dans le domaine des humanités numériques visant à promouvoir l'histoire et le patrimoine pénitentiaire. Le partenariat vise notamment à mettre en valeur le patrimoine et l'histoire pénitentiaire via le musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines de Criminocorpus.

Jean-Lucien Sanchez est membre correspondant du CLAMOR.

C Un programme de recherches visant à répondre aux grands enjeux actuels



Le programme des recherches lancé en 2021-2022 vise à répondre aux grands enjeux contemporains auxquels l'administration pénitentiaire doit faire face, qu'il s'agisse de la crise sanitaire, de l'actualité de la jus-

tice, ou de la question des violences conjugales. Au-delà de cette actualité, cette programmation a pour vocation de traiter des problématiques transversales portant sur les métiers pénitentiaires ou le sens de la peine.

CONNAISSANCE DE LA POPULATION SOUS MAIN DE JUSTICE



Suivi de cohorte des entrants au centre pénitentiaire de La Talaudière

Hadrien Le Mer, doctorant et administrateur à l'INSEE

Hadrien Le Mer réalise une étude (2020-2021) des profils socio-démographiques et judiciaires de l'ensemble des détenus entrant au centre pénitentiaire de La Talaudière durant une année. Cette enquête repose sur des questionnaires, sur l'étude des dossiers pénaux et sur des entretiens qualitatifs approfondis. Le recueil des données s'est déroulé tout au long de l'année 2021 à partir d'une analyse des dossiers pénaux, de questionnaires et d'entretiens.

Les effets psycho-sociaux de l'enfermement chez les jeunes pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Cette recherche porte sur l'expérience carcérale des mineurs et met l'accent sur plusieurs dimensions : la santé et les addictions, les réactions et émotions vis-à-vis de l'enfermement et le ressenti quant à l'impact de l'incarcération sur le parcours de vie.

Alice Simon, chargée d'études à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et Rita Carlos, chargée de mission recherche pour la DPJJ et doctorante au CESDIP

Les personnes détenues étrangères dans les prisons françaises. Expériences carcérales et enjeux professionnels

Mathilde Darley, chargée de recherche au CNRS et Valérie Icard, post-doctorante au CESDIP

Alors que les étrangers représentent 23,2 % de la population détenue au 1^{er} janvier 2020, la DAP a lancé un appel à recherche sur l'expérience des étrangers dans les prisons françaises. Cette recherche vise à éclairer deux axes principaux. D'une part, il s'agit de proposer une analyse de l'expérience carcérale des personnes détenues étrangères. D'autre part, l'étude analyse les enjeux professionnels que soulève la prise en charge des personnes étrangères par l'administration pénitentiaire.

Détenus âgés en prison, une comparaison France-Japon

Le projet vise à identifier les problèmes posés par le vieillissement en milieu carcéral au Japon et en France au moyen d'une analyse statistique et une analyse qualitative des dispositifs de prise en charge des détenus. Les résultats de cette étude seront publiés en japonais et en français.

Megumi Yasuda, maître de conférences de l'université de Kokugakuin à Tokyo (Japon)

Avoir 18 ans en prison

Cette recherche vise à appréhender le sens et la portée de cette « entrée dans l'âge adulte » du point de vue des jeunes incarcérés. L'enquête, qui se déroulera en détention, permettra de comprendre comment se déroule le passage à la majorité et quels sont les enjeux liés à cet événement, notamment en matière de recours aux droits.

Yaëlle Amsellem-Mainguy et Isabelle Lacroix, chargées de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

Comprendre la désistance en France

Alors que la plupart des recherches françaises en sciences sociales se sont longuement penchées sur l'entrée dans la délinquance et les facteurs de récurrence, cette thèse s'intéresse aux sorties de délinquance ou désistance. À partir des trajectoires d'anciens mineurs délinquants, ce travail – réalisé sous la co-direction de Philippe Robert (CESDIP) et Renée Zauberman (CESDIP) – a pour objectif d'étudier le désengagement des activités délictueuses en soulignant son caractère processuel. À partir d'entretiens de récits de vie menés auprès de personnes anciennement condamnées par une juridiction pour mineurs, il s'agit alors d'analyser les événements de vie – tels que l'emploi, la vie maritale, etc. – survenus tout au long de leur parcours qui les ont conduites à changer ou à stopper leurs activités délinquantes.

Alice Gaïa, doctorante au CESDIP et à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Reconfigurations familiales sous contrainte pénale, rapports des parents aux institutions de placement et nouvelles formes d'encadrement judiciaire des familles

Manon Veaudor, chercheuse post-doctorale au sein du laboratoire Triangle, Université Lyon II

Le placement judiciaire s'insère dans une répartition complexe des structures de prise de charge, incluant des professionnels issus de formations hétérogènes. Il peut en effet résulter d'une procédure civile, lorsque le maintien de l'enfant dans son milieu familial est jugé contraire à son intérêt. Il prendra effet le plus souvent dans des unités d'hébergement (individuel ou collectif) ou en établissement de placement éducatif (EPE). La gestion de ces structures revient soit au secteur public, en lien avec des éducateurs et éducatrices de la Protection judiciaire de la jeunesse, soit au secteur associatif habilité (SAH). Une mesure de placement peut également intervenir dans le cadre d'une procédure pénale en direction des mineurs délinquants. Ce sont dès lors des structures spécifiques et contraignantes qui sont sollicitées, telles que les centres éducatifs fermés (CEF). Cette recherche financée par la DAP et la DPJJ porte sur les effets du placement pénal et de l'incarcération sur les familles qui y sont confrontées. Elle donnera lieu à la réécriture partielle du livret « Parents, institutions et mineurs » (2011) et à un compte-rendu d'enquête.

L'administration pénitentiaire face à la crise sanitaire

En réponse à la crise sanitaire, le Laboratoire a élaboré une feuille de route scientifique relative à l'impact de l'épidémie de COVID-19 en détention et à sa gestion par l'administration pénitentiaire. Il s'agit à la fois de mieux mesurer les effets de cette crise sur un strict plan sanitaire ; d'analyser les réponses apportées par l'administration ; d'étudier les évolutions des pratiques professionnelles en situation de crise ; de formuler des recommandations ; et de produire des outils dans l'éventualité d'un rebond épidémique ou d'une nouvelle crise liée à une zoonose. Ainsi, le Laboratoire a financé plusieurs recherches :

Étude épidémiologique de prévalence dans les établissements pénitentiaires - COVIDET

Cette recherche en santé publique vise à produire une étude de prévalence de la COVID-19 dans la population détenue. Les résultats permettront la mise en place d'actions de santé publique et de mesures de protection. En 2021, cette recherche s'est déployée dans 12 établissements pénitentiaires et a permis d'effectuer plus de 1000 prélèvements sanguins.

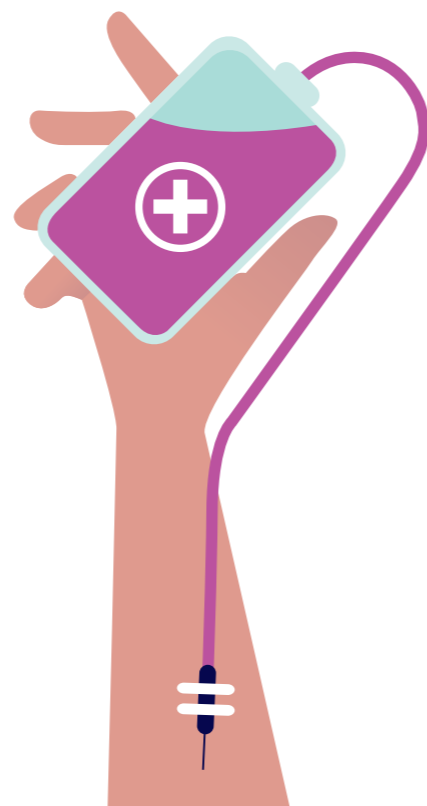
Sous la direction de Guillaume Mellon, Établissement public de Santé national de Fresnes (EPSNF)/Hôpital Necker (2020-2021)

Plus de 1 000
prélèvements sanguins
effectués

Étude sur l'acceptation sociale des campagnes de dépistage massives - COVIPRI (étude ancillaire à COVIDET)

Cette étude sociologique propose un panorama sociologique d'ensemble de gestion de la pandémie de COVID-19 en prison. Au total, 55 journées d'observation et 60 entretiens ont été réalisés par l'équipe de recherche. Remis fin juin et validé par le Laboratoire mi-juillet 2021, le rapport constitue un apport précieux pour l'élaboration de stratégies de gestion de détention, de prévention des risques et de vaccination.

Sous la direction de Lara Mahi et Vincent Rubio, Université Jean-Monnet-Saint-Etienne (2020-2021)



Par ailleurs, le Laboratoire accompagne deux recherches portant sur la crise sanitaire :

La prise en compte du climat pénitentiaire par la règle de droit dans le contexte de la crise sanitaire

Cette recherche juridique vise à dresser un bilan des mesures prises en établissements pour gérer la crise de la COVID-19 et de leur contribution au maintien d'un climat pénitentiaire serein. Le Laboratoire a soutenu la recherche tout au long de l'année 2021 en donnant l'accès aux terrains d'enquête.

Sous la direction d'Evelyne Bonis et Virginie Peltier, Université de Bordeaux

Recherche exploratoire Crise sanitaire et changement pénitentiaire

Ce projet entend poser les bases d'une analyse globale et pluridisciplinaire (sociologie, anthropologie, droit, criminologie, psychiatrie et philosophie) des effets de la crise sanitaire sur les mutations pénitentiaires en France, du point de vue politique et pénal, organisationnel et expérientiel. Le soutien du Laboratoire a permis la tenue en juin 2021 d'un séminaire de travail auquel ont participé six chefs d'établissements de trois DISP.

Sous la direction de Gilles Chantraine, CNRS / Université de Lille

La feuille de route Santé Justice

Le ministère de la Justice et le ministère des Solidarités et de la Santé ont signé en juillet 2019 une feuille de route « Santé des personnes placées sous main de justice 2019-2022 » comprenant 28 actions pour promouvoir la santé des PPSMJ qui cumulent souvent des difficultés d'ordres sanitaire, économique ou social, alors que la santé est un facteur de réinsertion primordial.

La feuille de route 2019-2022 fixe cinq priorités :

1. Mieux suivre l'état de santé global des détenus ;
2. Développer la prévention et la promotion de la santé auprès des détenus ;
3. Améliorer l'accès aux soins des personnes détenues ;
4. Repérer et prendre en charge la dépendance en milieu carcéral ;
5. Assurer la continuité de la prise en charge à la sortie de la détention.

Dans ce cadre, le Laboratoire accompagne plusieurs recherches en sciences humaines et sociales et en santé publique visant à mieux connaître les pathologies rencontrées par les PPSMJ et à proposer des dispositifs de prise en charge adaptés.

» Santé mentale des personnes détenues

Étude sur la Santé mentale de la population carcérale sortante (SPCS)

Cette étude en psychiatrie va permettre de mesurer la prévalence des troubles psychiatriques chez les sortants de prison en réalisant des questionnaires auprès de 800 personnes détenues à quelques semaines de leur sortie. Elle va ainsi permettre de décrire et d'évaluer le parcours de soins et d'accompagnement pendant la détention et à la libération. Deux COPIL de suivi ont permis au Laboratoire d'accompagner les chercheurs au cours de l'année 2021.

En étroite collaboration avec le département des politiques sociales et des partenariats de la DAP (IP2), le Laboratoire prépare un nouvel appel à projet pour évaluer la prévalence et l'évolution des troubles psychiatriques en détention. L'appel à projet sera lancé début 2022.

Sous la direction de Pierre Thomas, F2rsmpsy, CHRU de Lille (2019-2022)

» Addictions

Le Tabagisme en établissement pénitentiaire (TABAPRI)

Lancée en 2019, cette recherche interventionnelle en santé publique a pour ambition d'analyser la consommation de tabac en détention, de mettre en place des dispositifs de réduction de la consommation en établissement et d'en évaluer l'impact sur les personnes détenues et sur les personnels. Le deuxième volet de la recherche, qui vise à concevoir et tester des outils de prévention et de réduction de la consommation de tabac en prison, a commencé en 2021 avec le soutien du Laboratoire.

Sous la direction de Karine Chevreul (INSERM), Caroline Protais (OFDT) et Clément Picot-Ngo (INSERM/OFDT)

Concevoir et tester des outils de prévention et de réduction de la consommation de tabac en prison

» Prise en charge des malades en détention

Comparaison européenne sur la fin de vie en prison

Ce projet concerne sept pays (six pays européens et l'Australie). La recherche a d'abord permis un travail sur un corpus de documents législatifs pour identifier les mesures relatives à la prise en charge de la fin de vie en prison. L'enquête se poursuit actuellement par la mise en place d'un volet qualitatif. Partant d'entretiens avec les professionnels, la recherche entend analyser leurs pratiques et les difficultés qu'ils rencontrent dans la prise en charge d'un public sous main de justice en fin de vie.

Sous la direction d'Aline Chassagne (Centre hospitalier régional universitaire de Besançon)

Capri : cancer en prison : vécu et prise en charge des personnes atteintes de cancer en milieu carcéral

Ce projet vise à comprendre l'expérience du cancer en prison. D'une part, en saisissant les contraintes et les éventuels bénéfices qu'implique l'incarcération en matière de prise en charge et de vécu du cancer, et d'autre part en mettant en lumière les effets propres du cancer sur la mise en œuvre du soin en prison et, plus généralement, sur l'univers carcéral en termes d'inégalités et de trajectoire institutionnelle. La méthodologie repose sur une enquête socio-anthropologique par questionnaires, des observations et des entretiens auprès des personnes détenues et des personnels de surveillance. La recherche s'est poursuivie au cours de l'année 2021, le Laboratoire accompagnant les chercheurs dans l'extension de leur périmètre d'enquête et de leur démarche méthodologique.

Sous la direction de Philippe Combessie (Université Paris Nanterre)

La lutte contre les violences conjugales

À la suite du Grenelle des violences conjugales, le ministère de la Justice a entrepris d'importants chantiers relatifs à la prise en charge des auteurs et des victimes. En coordination avec Isabelle Rome, haute fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes (HF), le Laboratoire a pris une place importante dans ce processus. D'une part, il a présenté dans le cadre de groupes de travail organisés par la HF les recherches en cours sur ces enjeux. D'autre part, il a proposé et mis en place plusieurs études visant à évaluer les dispositifs d'application tout au long de leur déploiement afin de s'assurer de leur efficacité tant du point de vue des professionnels que des usagers. Ainsi, il a conçu et piloté deux projets qui croisent innovation et évaluation des politiques publiques. L'un porte sur le placement probatoire des personnes suspectées pour des faits de violence conjugale et l'autre sur l'utilisation de la réalité virtuelle dans les programmes de prise en charge des personnes détenues condamnées pour des faits dont la circonstance aggravante de violences conjugales a été invoquée.



Recherche-évaluation sur le placement probatoire des auteurs présumés de faits de violence conjugale

Dans le contexte des nouvelles dispositions prévues à l'article 138 alinéas 17 et 18 du code de procédure pénale, un placement probatoire peut être exécuté sous le contrôle du SPIP en partenariat avec des associations locales. Cette prise en charge permettrait d'assurer une continuité du suivi social et psychologique entre la période présentencielle et postsentencielle. Dans ce cadre, le Laboratoire accompagne la mise en place de ce dispositif sur les sites d'expérimentation (Nîmes et Colmar) par une recherche-évaluation pluridisciplinaire comprenant deux volets : juridique et sociologique. En collaboration avec le département des parcours de peine (IP1 - Section de la politique des prises en charge) et les terrains, la recherche vise à interroger les leviers et freins juridiques, l'impact sur les personnes prises en charge et les victimes ainsi que l'appropriation du dispositif par les personnels. Les volets juridique et sociologique de la recherche ont débuté en novembre 2020. Le rapport final sera publié au printemps 2022.

Le volet juridique est assuré par Raphaëlle Parizot, Audrey Darsonville (professeures de droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris Nanterre) et Julia Delannoy (doctorante en droit à l'Université Paris Nanterre)

Le volet sociologique est assuré par Mathieu Trachman (chargé de recherche à l'INED) et Mathias Dambuyant (sociologue recruté par la DAP pour la réalisation de cette recherche)

Interroger l'impact sur les personnes prises en charge et les victimes



Étude évaluative sur l'utilisabilité de la réalité virtuelle par les SPIP : contexte de prévention des violences conjugales

Cette étude vise à évaluer l'appropriation des outils de la réalité virtuelle par leurs usagers en détention à savoir les SPIP et personnes détenues. La réalité virtuelle étant un outil technologique stimulant amené à être mis au service de la DAP et des DISP pour lutter contre les violences conjugales, il est important pour la DAP de comprendre l'effet de ces nouveaux outils sur le travail des personnels. Dans le cadre de cette étude, un MOOC (cours d'enseignement disponible sur internet) a été conçu pour une meilleure appropriation des outils par le personnel. Le rapport a été rendu par Lénaïc Cadet en février 2022.

Lénaïc Cadet, docteur en psychologie à l'Université de Lyon II et responsable recherche & développement REVERTO

REVIE-Recherche évaluation

« La réalité virtuelle, un nouvel outil d'accompagnement des auteurs de violences conjugales »

Le Laboratoire a initié en octobre 2020, en collaboration avec le département des parcours de peine (IP1) et avec l'appui d'Isabelle Rome, un projet d'expérimentation de la réalité virtuelle à destination des auteurs d'infraction de violences conjugales durant leurs parcours de peine. Pour évaluer ce dispositif, le Laboratoire a souhaité qu'une recherche-évaluation soit menée en parallèle de l'expérimentation. Cette recherche d'une durée d'un an, axée sur la mesure de l'impact de l'expérimentation sur les détenus (impact émotionnel, taux de récurrence, etc.) et sur les personnels (appropriation de l'outil, utilité du procédé, etc.), a permis d'améliorer le dispositif et d'envisager une généralisation de celui-ci au sein de l'administration pénitentiaire. Une équipe de recherche pilotée par Cinzia Guarnaccia a été sélectionnée pour réaliser cette recherche-évaluation. Un livrable incluant les premiers résultats de l'expérimentation sera fourni au mois de mars 2022. Les conclusions finales de la recherche sont attendues pour le mois de septembre 2022.

Sous la direction de Cinzia Fleury Guarnaccia (université de Rennes)

La formation et le retour à l'emploi des PPSMJ

Dans le cadre de la préparation du Conseil de la statistique et des études (CSE), la SDSE consulte chaque année les directions du ministère de la Justice afin d'identifier les thématiques de recherche prioritaires pour l'année suivante. En 2019, les directions du ministère, suite à une proposition initiale du Laboratoire, se sont entendues sur la nécessité de lancer une enquête dite « de satisfaction » sur le travail d'intérêt général (TIG). Ce projet d'enquête s'inscrit en effet pleinement dans la logique de la loi de programmation pour la justice qui place le TIG au cœur des réponses pénales et des dispositifs visant à lutter contre la récurrence et à favoriser la réinsertion. Le projet d'enquête porte sur l'activité et l'expérience des tuteurs de « TIGistes » dont le rôle est fondamental dans le développement et la réussite du dispositif : raisons de leur engagement, conditions d'exercice de l'activité, freins, leviers, rapports avec les autorités judiciaires, etc. Cette proposition a été retenue par le CSE pour 2020 mais sa mise en œuvre a été repoussée à 2021 pour des raisons techniques et du fait de la crise sanitaire.

Le renouvellement du protocole Justice Culture

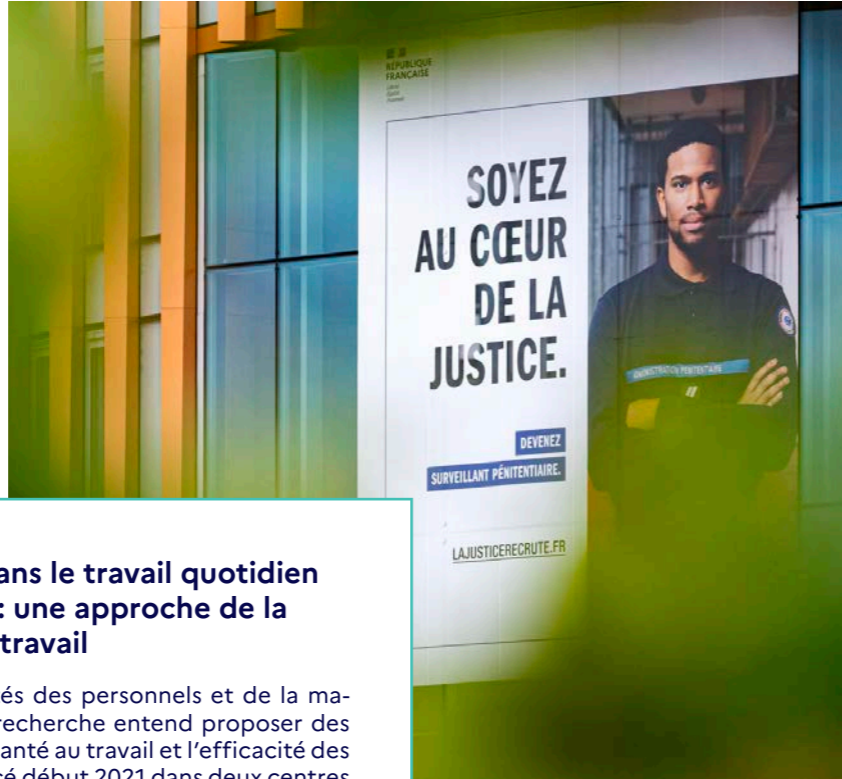
En 2020, a été mis en place à la demande du directeur de l'administration pénitentiaire, un groupe de travail en vue de contribuer au renouvellement du protocole de 2009 entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture. Réunissant de très nombreux acteurs du monde de la culture et de l'administration pénitentiaire, il a pour objectif de produire des recommandations afin de contribuer à l'actualisation du protocole. Le Laboratoire a alimenté la réflexion collective mise en place en participant aux groupes de travail et en émettant des propositions concrètes. Il a également participé au travail mené sur l'organisation des espaces culturels en prison dont les propositions ont été intégrées au protocole. Dans ce contexte, le Laboratoire a préparé en 2021 le projet d'étude sur les espaces culturels permanents en milieu pénitentiaire, lequel débutera en 2022.

La prise en charge de la radicalisation

La compréhension du phénomène de la radicalisation violente est un enjeu majeur pour l'administration pénitentiaire. C'est pourquoi les différents plans de lutte contre le terrorisme, depuis PLAT 1 en 2015, ont mis l'accent sur la nécessité de développer la recherche sur ce thème au sein de l'administration pénitentiaire. Saisir la sociologie ou la psychologie de la radicalisation, c'est aussi se donner les moyens de mieux former les personnels pénitentiaires pour lutter contre ce phénomène. La recherche peut en effet jouer un rôle dans la prévention, le repérage ou la prise en charge de la radicalisation. Au fil du temps, la DAP a élaboré une véritable politique de recherche en matière de radicalisation, en menant une réflexion de fond sur les objets à prioriser et en protocolisant les modalités d'accès aux terrains et aux données, notamment en collaboration avec le Comité scientifique de prévention de la radicalisation (COSPRAD).

Les personnels de surveillance : recrutement, formation et évolutions du métier

Afin de répondre au besoin en termes de recrutement de personnels de surveillance, la DAP s'est engagée dans une campagne massive de valorisation et dans une redéfinition des rôles des personnels. Le Laboratoire accompagne cette dynamique à travers différentes actions de recherche.



Obstacles et ressources dans le travail quotidien des surveillants de prison : une approche de la santé et de l'efficacité au travail

Partant d'une analyse des activités des personnels et de la manière dont ils les investissent, la recherche entend proposer des préconisations pour améliorer la santé au travail et l'efficacité des personnels. L'enquête a commencé début 2021 dans deux centres pénitentiaires (DISP de Paris et Rennes). Fin juin, l'équipe a présenté au Laboratoire ses premiers résultats et a mis à jour le cadre de la recherche. Un deuxième comité de suivi a eu lieu début 2022 pour une restitution des résultats prévue courant mars 2022.

Sous la direction de Katia Kostulski, Conservatoire national des arts et métiers (2021-2022)

La gestion de la détention et les politiques pénales

Les « prisons ouvertes » : le centre de Casabianda, un modèle en question

La recherche inscrite en droit et en sociologie vise à étudier les particularismes du centre de détention de Casabianda afin de comprendre si le modèle sur lequel cet établissement pénitentiaire repose pourrait être étendu à d'autres prisons en France avec une approche comparative. Cette recherche s'intéresse particulièrement à l'individualisation de l'exécution de la peine dans cet établissement par une analyse des profils pénaux, du fonctionnement et de l'ancrage territorial de cette prison corse. La restitution de la recherche est prévue fin 2022.

Sous la direction d'André Giudicelli, Université de Corse Pasquale Paoli (2020-2022)

La mixité en prison : enjeux et perspectives

La recherche (2020-2022) a pour objectif de comprendre les impacts des relations mixtes en prison (du point de vue des personnels) et les effets du principe de non-mixité entre les personnes détenues. Elle a pour ambition de retracer l'histoire de la mixité des professionnels et de la non-mixité des détenus, d'étudier les textes législatifs qui s'y rapportent et d'observer leur mise en œuvre. Dans ce cadre, sont étudiées les expérimentations d'activités en mixité en établissement, leurs conditions et la manière dont elles sont vécues. L'enquête est enrichie par une approche architecturale inédite qui permettra d'analyser la mixité sous le prisme de l'espace et d'envisager des possibles aménagements architecturaux.

Sous la direction de Corinne Rostaing, Coline Cardi, Anne Jennequin (École normale supérieure de Lyon)

Comprendre les impacts des relations mixtes en prison

Les effets de la justice restaurative en France

Ce projet de recherche se veut une première étape vers un bilan de la justice restaurative cinq ans après l'adoption de la loi du 15 août 2014 et près de 10 ans après les toutes premières expériences en France. La recherche se concentrera sur la question des effets de la justice restaurative sur ses participants (auteurs et victimes dans leurs interactions avec les intervenants) et leurs groupes d'appartenance. Un rapport intermédiaire sera rendu par l'équipe en février 2022.

Sous la direction de Sandrine Lefranc, CNRS (2020-2023)

Focus +

La justice restaurative

La justice restaurative permet aux auteurs d'infractions et aux victimes de dialoguer pour rétablir le lien social, réfléchir ensemble à l'acte commis, à ses conséquences et éviter la récidive. Elle peut être mise en place à l'occasion de toutes procédures pénales et à tous les stades de la procédure, y compris lors de l'exécution de la peine.



La diffusion et la valorisation des résultats de recherche : aider la décision et soutenir les pratiques professionnelles

Le Laboratoire a vocation à valoriser les travaux de recherche afin de les rendre appropriables par l'ensemble des agents du ministère de la Justice. Pour cela, il réalise un travail de traduction des savoirs et de médiation scientifique afin que les travaux de recherche puissent nourrir les pratiques professionnelles et la prise de décision. Pour ce faire, le Laboratoire s'appuie sur différents outils.

Les humanités numériques

Les visites virtuelles

Le Laboratoire, en partenariat avec le CLAMOR, réalise des contenus dans le domaine des humanités numériques visant à valoriser l'histoire et le patrimoine pénitentiaire auprès des agents. Le Laboratoire réalise ainsi, en liaison avec les services déconcentrés, des visites virtuelles d'établissements pénitentiaires visibles dans la rubrique « Visites virtuelles » de l'onglet « Histoire et patrimoine » d'APNET. Dans le cadre de la fermeture programmée d'établissements, le Laboratoire réalise une campagne de prise de vue filmique et recueille les témoignages des personnels. Ce matériau est ensuite utilisé pour la réalisation d'une visite virtuelle qui permet de conserver la mémoire professionnelle des agents, de les accompagner au changement et de conserver la trace du patrimoine pénitentiaire. Six visites ont déjà été réalisées : celles des maisons d'arrêt du Havre, de Caen, de Paris la Santé, de Mulhouse, de Colmar et de la maison centrale de Clairvaux. En 2021 a été tournée celle de la maison d'arrêt de Troyes et en 2022 sera tournée celle de la maison d'arrêt d'Angers. Pour des raisons de sécurité, ces visites qui sont également mises en ligne sur le site Criminocorpus ne sont accessibles qu'une fois l'établissement désaffecté. Ces visites constituent également des modules de formation à destination des élèves et des agents de l'ENAP. La visite virtuelle de la maison d'arrêt de Colmar sera mise en ligne au mois de juillet 2022.

Les expositions virtuelles

En parallèle, le Laboratoire, toujours en partenariat avec le CLAMOR, réalise des expositions virtuelles dédiées à l'histoire et au patrimoine pénitentiaire. Elles visent notamment à valoriser les fonds d'archives de l'administration pénitentiaire conservés aux Archives nationales et dans des centres d'archives dépar-

tementales. Le Laboratoire a assemblé les expositions De Rouletabille à Gaston Leroux de la Bibliothèque des littératures policières, Le Bagne de Poulou Condore de Franck Sénateur et Alfred Dreyfus, déporté matricule 1 sur l'île du Diable d'Auréli Schneider. L'exposition consacrée à l'histoire de la maison d'arrêt de Colmar sera mise en ligne au mois de juillet 2022.

Valorisation de sources historiques en lien avec l'administration pénitentiaire

Le Laboratoire a réalisé la numérisation et l'édition en ligne de sources rares sur l'histoire pénitentiaire. En partenariat avec le CLAMOR et la Bibliothèque nationale de France, la revue Le Réveil pénitentiaire, plus ancienne revue du syndicalisme pénitentiaire, est désormais disponible intégralement (de 1907 à 1986) dans la rubrique « Sources de la recherche » de l'onglet « Histoire et patrimoine » d'APNET. Le Laboratoire a également fait procéder à la numérisation de six exemplaires du Rapport annuel de l'administration pénitentiaire pour les années 1992 à 1998. Ces volumes ont été mis en ligne dans le Musée d'histoire de la justice de Criminocorpus et permettent de compléter la collection du Rapport annuel de l'administration pénitentiaire accessible de 1946 à 2011. Enfin, le Laboratoire a procédé, en partenariat avec l'Institut national de l'audiovisuel, à la mise en ligne dans le même onglet d'une série de films documentaires sur les prisons, commandés par la DAP à la Radiotélévision Française en 1963.

Les événements de restitution

Les forums de la DAP désormais accessibles en ligne

Les forums de la DAP sont des séminaires organisés tous les deux mois, réunissant des chercheurs et des personnels de l'administration pénitentiaire afin de mettre en dialogue savoirs scientifiques et professionnels. Chaque séance s'organise autour de la présentation d'une recherche financée ou soutenue par le Laboratoire. Désormais accessibles en visioconférence, les forums de la DAP ont réuni à chaque fois une centaine de participants. Les vidéos des interventions peuvent désormais être visionnées en ligne sur le site du laboratoire (APNET).



Focus +

Les forums de la DAP organisés au cours de l'année 2021

Les longues peines, 5 février 2021

En 2020, les « longues peines » de prison concernent 7456 détenus en France. Leur prise en charge en détention ainsi que la préparation de leur retour à la vie extérieure questionnent particulièrement l'administration pénitentiaire. Ce forum a présenté les résultats d'une recherche intitulée « Les longues peines » financée par la Mission de recherche Droit & Justice.

Intervenants : Valérie Sagant, directrice de la Mission de recherche Droit & Justice ; Evelyne Bonis, professeure à l'Université de Bordeaux ; Nicolas Derasse, maître de conférences à l'Université de Lille ; Dominique Bruneau, directeur de la maison centrale de Clairvaux

Les visites au parloir : la place prépondérante des femmes, 19 mars 2021

Le forum de la DAP a présenté les résultats d'une étude réalisée par Sofian El Atifi et Hadrien Le Mer intitulée « Visiter un proche : la place centrale des femmes dans le maintien des liens familiaux ». Reposant sur une analyse statistique inédite des données de l'administration pénitentiaire concernant les visites en détention, cette étude propose un décompte des parloirs et met en évidence le rôle central des femmes dans le soutien aux détenus.

Intervenants : Caroline Touraut, cheffe de section « recherche et innovation sociale » au Laboratoire ; Sofian El Hatifi, élève ingénieur à l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ; Hadrien Le Mer, administrateur INSEE stagiaire ; Pauline Selliez, référente nationale maintien des liens familiaux et de la parentalité (département des politiques sociales et des partenariats - IP2) ; Thomas Bauer, chargé de mission (département des politiques sociales et des partenariats - IP2) ; Gérard Benoît, président de l'UFRAMA.

Bracelet électronique : la prison à domicile ? 21 mai 2021

La détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) est utilisée de façon croissante comme alternative à l'incarcération. Cette modalité de prise en charge n'exclut pas l'existence de continuités qui poussent à questionner les liens entre le milieu ouvert et la prison. Le forum de la DAP a présenté la politique de surveillance électronique de l'administration pénitentiaire ainsi que les résultats de deux thèses récentes sur la surveillance électronique.

Intervenants : Gwenaëlle Le Henaff, cheffe de section de la surveillance électronique (département des parcours de peine de la DAP - IP1) ; Franck Ollivon, géographe (École normale supérieure) ; Mathias Dambuyant, sociologue (DAP) EHESS, IJAC ; Françoise Gueugneau, surveillante au SPIP de Saône-et-Loire.

La « prison politique » pendant la guerre d'Algérie : histoire et mémoire, 2 juillet 2021

De 1956 à 1962, la guerre d'Algérie a entraîné l'incarcération d'environ 10000 détenus algériens dans les prisons métropolitaines. À l'issue d'une longue lutte, ils obtinrent le 4 août 1959 un régime de détention politique, dit régime spécial de catégorie A, qui leur permet de bénéficier de conditions plus libérales que celles appliquées aux détenus de droit commun. Ils pouvaient notamment organiser des représentations théâtrales comme celle donnée à la prison des Baumettes en 1961, sujet du film Baumettes. 1961, de Juliette Flamand et Florence Detalhouet (15 minutes, 2020). Le forum a présenté le film ainsi que l'histoire de la détention des militants algériens dans les prisons métropolitaines pendant la guerre d'Algérie. Le forum a aussi permis d'aborder les enjeux mémoriels.

Intervenants : Fanny Layani, historienne et enseignante ; Juliette Flamand et Florence Detalhouet, étudiantes à l'École normale supérieure Paris-Saclay ; Aurélie Dessert, directrice du Mémorial national de la prison de Montluc.

« 40^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort » 10 octobre 2021

La loi du 9 octobre 1981, portée par le garde des Sceaux, Robert Badinter, a officiellement aboli la peine de mort en France. Dans le cadre de la commémoration de son 40^e anniversaire, ce forum de la DAP a questionné l'histoire de son processus et a donné la parole à des anciens agents de l'administration pénitentiaire ayant connu le régime de « surveillance spéciale » des condamnés à mort.

Intervenants : Nicolas Picard, enseignant, agrégé et docteur en histoire ; Jean-Pierre Ricard et Aimé Fauroux, anciens personnels pénitentiaires

Les journées d'étude internationales

Les journées d'études internationales de la DAP constituent un événement régulier. Ces journées ont pour vocation de diffuser les résultats des recherches scientifiques dans le champ des études pénales et pénitentiaires et de les rendre accessibles à tous. Elles témoignent ainsi de l'effort de « traduction » réalisé par la DAP pour que les acquis de la recherche puissent être appropriés par les professionnels et mobilisés dans l'accomplissement de leurs missions. Elles attestent également de la grande ouverture de l'administration pénitentiaire au débat. Les journées d'études internationales portent, chaque année, sur des enjeux essentiels pour l'administration pénitentiaire.

Après avoir contraint la DAP à annuler l'édition 2020 des journées d'études internationales, l'épidémie de Covid-19 s'est imposée comme le thème naturel de l'édition 2021. Intitulée « L'administration pénitentiaire au défi de la crise du Covid-19. Enjeux sanitaires, professionnels et organisationnels », la 12^e édition des journées d'études internationales s'est tenue les 9 et 10 décembre 2021. Organisées autour de cinq tables rondes, elles ont fourni des éclairages décisifs sur l'histoire des épidémies en milieu carcéral, la gouvernance de la crise et le rôle des chiffres, l'évolution des pratiques professionnelles et l'expérience des détenus. Résolument pluridisciplinaires, les journées d'études internationales ont réuni une vingtaine de chercheurs en sciences humaines et de professionnels.

Colloques et séminaires

Séminaire nomade #2 : L'expérience carcérale des mineurs non accompagnés, 18 mai 2021

Faisant suite à des travaux parlementaires sur les mineurs non accompagnés, le Laboratoire a organisé en partenariat avec la DPJJ un séminaire d'une journée sur le thème de l'expérience carcérale des mineurs



non accompagnés. Organisé autour de quatre tables rondes associant chercheurs, professionnels de l'aide sociale à l'enfance, professionnels de l'administration pénitentiaire ou de la PJJ et responsables associatifs, le séminaire a réuni plus de 600 participants.

Dans le cadre de cet événement, la DAP et la DPJJ ont souhaité questionner la spécificité de la prise en charge des mineurs non accompagnés en détention au regard de leurs besoins, de leur trajectoire, mais aussi des savoirs professionnels à l'œuvre. Ce séminaire a donné lieu à la publication d'un Cahier d'études pénitentiaires et criminologiques.

Les membres du Laboratoire sont également régulièrement invités à intervenir dans des manifestations scientifiques extérieures portant sur la thématique pénitentiaire.

En 2021, le Laboratoire a accru significativement sa présence dans des groupes de travail organisés par des bureaux de la DAP afin de participer autrement à une traduction des savoirs scientifiques en dispositifs et mesures visant à répondre aux besoins des personnels de la DAP et des PPSMJ.

Groupe de travail sur les auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS) : le Laboratoire a apporté des connaissances scientifiques sur les différents thèmes abordés par le groupe de travail (profil des AICS, problèmes de prise en charge en détention, évaluation, etc.). Les besoins de recherche exprimés pourront donner lieu à de nouvelles recherches en 2022.

Groupe de travail sur les structures d'aval – personnes âgées dépendantes :

Sous la responsabilité du ministère de la Justice (département des politiques sociales et des partenariats de la DAP - IP2) et du ministère de la Santé, ce groupe de travail a été créé dans le cadre de la feuille de route santé et justice. Il vise à faciliter l'accès des personnes âgées dépendantes à une solution d'aval lorsque le retour à domicile n'est pas possible lors de la sortie de détention. L'objectif est de renforcer le partenariat entre les SPIP et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de développer un ensemble d'outils permettant de lever les freins à l'admission de détenus âgés dans les EHPAD.

Groupe de travail sur la COVID-19 :

Ce groupe de travail s'inscrit dans la démarche de dialogue entre recherche et administration promue par le Laboratoire. Le groupe a vocation à capitaliser et mettre en synergie des savoirs sur le thème de l'épidémie de Covid-19 en prison. Ces savoirs permettront de formuler des recommandations destinées à l'administration pénitentiaire qui aura la responsabilité de traduire ces recommandations en décisions. La première session s'est tenue en juin 2021 et a permis de mettre en relation sept équipes de recherche et des représentants de la DAP. La deuxième rencontre a eu lieu à l'automne 2021 et a permis d'aborder les enjeux de construction, de circulation et de comparaison des chiffres. Le travail du groupe de travail se poursuivra tout au long de l'année 2022 avec des sessions thématiques consacrées à la gouvernance de la crise, aux pratiques professionnelles et à l'expérience des détenus. L'ambition du Laboratoire est que ce groupe de travail aboutisse à la production d'un document de synthèse qui présentera les principaux résultats des recherches réalisées sur la COVID-19 en prison et formulera des recommandations opérationnelles destinées à l'administration pénitentiaire.

Des publications aux formats multiples et largement accessibles

Les « Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques »

Les Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques sont destinés à transmettre aux agents les résultats des recherches scientifiques les plus récentes conduites dans le champ pénal et pénitentiaire. Ils sont accessibles sur APNET et sur le site internet du ministère de la Justice.

Cinq cahiers ont été publiés en 2021 :

N°53. La prison des Baumettes : un modèle pénitentiaire à l'épreuve de l'histoire, par Jean-Lucien Sanchez (chargé d'études en histoire, Laboratoire de recherche et d'innovation de la DAP).

N°54. Quelle prise en charge pour les populations autochtones du Pacifique sous main de justice ? sous la direction de Yoram Mouchenik (psychologue, Université Sorbonne Paris Nord).

N°55. Visiter un proche : la place centrale des femmes dans le maintien des liens familiaux en détention, par Sofian El Atifi (élève ingénieur à l'ENSAE en M2 recherche Sociologie Quantitative et Démographie) et Hadrien Le Mer (doctorant en sociologie au CREST, administrateur INSEE).

N°56. La politique de lutte contre les épidémies carcérales dans les prisons françaises, 1944-1994, par Jean-Lucien Sanchez (chargé d'études en histoire, Laboratoire de recherche et d'innovation de la DAP).

N°57. La peine de mort, une histoire pénitentiaire. Le régime carcéral des condamnés à mort dans les prisons françaises, 1939-1981, par Jean-Lucien Sanchez (chargé d'études en histoire, Laboratoire de recherche et d'innovation de la DAP).

La collection « Travaux & Documents »

La collection Travaux & Documents permet de diffuser des rapports de recherche et les actes des événements organisés par la DAP. En raison de l'annulation des journées d'études internationales de 2020, la collection Travaux & Documents n'a pas vu de nouvelle publication cette année. En 2022 seront publiés dans cette collection les actes de la 12^e édition des journées d'études internationales ainsi que le rapport de recherche sociojuridique sur le contrôle judiciaire avec placement probatoire (CJPP).

Les membres du Laboratoire publient également régulièrement des articles dans des revues scientifiques ou des chapitres d'ouvrages collectifs portant sur la thématique pénitentiaire.

La rubrique « Histoire de Étapes, le magazine des personnels de l'administration pénitentiaire »

Le Laboratoire collabore également à Étapes, le magazine des personnels de l'administration pénitentiaire et alimente la rubrique « Histoire ». Cela a donné lieu en 2021 à la publication de deux articles : « La gestion des épidémies en milieu carcéral » (Étapes. Le magazine des personnels de l'administration pénitentiaire, janvier-mars 2021, n°241, p. 13) et « La santé mentale en prison » (Étapes. Le magazine des personnels de l'administration pénitentiaire, DAP, automne – hiver 2021, n°242, p. 13).

Les expositions

Le Laboratoire réalise ou participe à la réalisation d'expositions en lien avec la thématique pénitentiaire.

« 40^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort »

Le Laboratoire, en partenariat avec les Archives nationales, a réalisé une exposition consacrée à la commémoration de l'abolition de la peine de mort. Elle a été présentée le 8 novembre 2021 dans l'atrium du site Olympe de Gougues.

Le Laboratoire est régulièrement sollicité pour participer à des expositions externes et procède à la valorisation de sources historiques en lien avec l'administration pénitentiaire. À titre d'exemple, il est représenté par Jean-Lucien Sanchez depuis le mois de mai 2021 au comité scientifique de l'exposition « La justice fait son cinéma » organisée par le Centre d'exposition « Enfants en justice, XIX^e-XX^e siècle » de l'ENPJJ. Cette exposition sera inaugurée courant 2022. Le Laboratoire participe depuis le mois de novembre 2021 au comité scientifique du Mémorial National de la prison de Montluc. Ce comité a pour mission, entre autres, de renouveler l'actuel parcours de l'exposition permanente du Mémorial.

« L'histoire de la prison des Baumettes »

Le Laboratoire, en partenariat avec la DISP de Marseille, les Archives nationales, les Archives départementales des Bouches-du-Rhône et le Musée d'histoire de Marseille, a réalisé une exposition sur l'histoire de la prison des Baumettes. Elle a été présentée le 26 novembre 2021 dans l'atrium du site Olympe de Gougues.

2

L'INNOVATION :
MONTÉE
EN PUISSANCE
ET PREMIERS
PROJETS

La double arrivée en 2021 au sein du Laboratoire d'un chef de section innovation technologique et développement durable et d'un chargé de gestion de l'innovation transversale a permis d'insuffler une dynamique nouvelle. 2021 a aussi vu le lancement de premiers chantiers d'envergure dans le domaine de la réalité virtuelle et de l'intelligence artificielle. Aussi, trois axes de travail ont structuré la démarche innovante du Laboratoire. Il s'est agi dans un premier temps d'établir une organisation de travail pérenne, puis de mettre en œuvre des projets au service des missions pénitentiaires. Enfin, afin de faire connaître notre travail, un effort de diffusion et de valorisation s'est amorcé au cours de l'année écoulée.

A

Établir une organisation de travail pérenne

Afin d'assurer la poursuite des missions du Laboratoire, deux activités principales, complémentaires et devant être menées simultanément, ont été distinguées au sein de la section innovation technologique et développement durable : des missions de veille et prospective d'une part, la conduite de projets innovants d'autre parts.

Veille et prospective

Premier axe d'activité, la veille et la prospective ont consisté cette année à constituer et animer un réseau de partenaires potentiels, des startups aux administrations, notamment en participant à des événements professionnels (Salons VivaTech, Milipol, Pollutec, Expoprotection), afin d'augmenter les ressources propres du Laboratoire via des dynamiques partenariales. Un document, le portfolio des innovations, recensant les entreprises présentant un intérêt pour l'administration pénitentiaire, classées par secteur et intégrant des informations clefs continuellement mis à jour, est constitué et devrait à l'avenir faire l'objet d'une publication générale régulière, semestrielle. En outre, afin de détecter les signaux faibles, d'identifier les transformations susceptibles d'avoir des conséquences ou des applications sur l'activité pénitentiaire, de produire des scénarios prospectifs, de réaliser des

benchmarks réguliers, une activité de veille documentaire est en cours d'élaboration avec l'aide de l'équipe de la bibliothèque de la Chancellerie, experte dans le domaine. Quant à la réflexion prospective sur les métiers et l'organisation pénitentiaires, des premiers travaux ont été menés avec succès à l'occasion du Mois de l'Innovation Publique (cf. « C. Se faire connaître, organiser des événements et participer au débat public sur l'innovation »).

Conduite de projets innovants

Activité phare de la section, la conduite de projets innovants consiste à mener ou accompagner des expérimentations locales faisant appel à un dispositif technologique, puis à les évaluer en vue d'une potentielle généralisation. Deux modalités d'action coexistent :

- **L'approche centrifuge, partant du Laboratoire vers les services déconcentrés :**

Par sa capacité d'auto-saisine, le Laboratoire identifie une problématique, puis réunit les parties prenantes concernées (autres bureaux de l'administration centrale, entreprise, établissement pénitentiaire) pour mettre en œuvre l'expérimentation d'une solution. Le Laboratoire est alors instigateur de la démarche d'innovation.

- **L'approche centripète, émanant des services déconcentrés en direction du Laboratoire :**

Les acteurs du terrain (DISP et établissements pénitentiaires) aux prises avec un irritant sollicitent l'appui du Laboratoire pour y répondre en mobilisant ses ressources et réseaux. Le Laboratoire est alors un guichet d'accompagnement aux initiatives d'innovation locales.

Cet effort est doublé d'une attention permanente portée à la mission sous-jacente d'acculturation à l'innovation. Il s'agit pour le Laboratoire de diffuser au sein de l'administration une culture et des pratiques professionnelles susceptibles de favoriser l'émergence et la réussite des projets innovants (modes et méthodes de travail collaboratifs et participatifs, pilotage transversal, approches design centré utilisateur et agile) et la montée en compétences de tous. Compte tenu de la composition de l'équipe formant la section innovation technologique et développement durable, ainsi que des ressources (compétences, moyens financiers et matériels) mobilisables, en interne ou en externe, et pour pouvoir garantir la qualité de ses travaux et la tenue de ses objectifs, il a été décidé de procéder à l'organisation suivante :

- **Projets majeurs :**

Un à deux projets majeurs sont mis en œuvre annuellement. Ils s'inscrivent dans le cycle complet d'innovation, depuis la définition et la mise en œuvre de l'expérimentation jusqu'à l'évaluation du dispositif testé et soulevant des questions complexes (recherche et/ou développement partenarial, adaptation au contexte des établissements pénitentiaires, obtention de validations juridiques, etc.)

- **Projets mineurs :**

Un à deux projets mineurs sont développés sur chaque trimestre. Ces projets sont d'une moindre complexité, consistant principalement en la mise à l'essai dans le contexte pénitentiaire de solutions éprouvées ailleurs (usages, contextes, territoires), ne nécessitant qu'un travail modéré d'adaptation ou de développement ainsi qu'un nombre faible de parties prenantes.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

B

Une palette de projets innovants au service des missions pénitentiaires

Innovations et développement durable

Dépollution et transformation des mégots de cigarettes en isolant thermique : TchaoMégot et son procédé exclusif

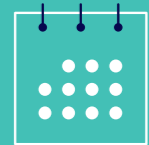
En partenariat avec la maison d'arrêt de Villepinte, où la consommation de cigarettes parmi la population pénale est de l'ordre de 5000 paquets de cigarettes/mois, soit environ 1200000 mégots/an, et GEPSA, l'entreprise en charge de la gestion déléguée, le Laboratoire a lancé une expérimentation du dispositif proposé par la jeune entreprise beauvaisienne TchaoMégot. Celle-ci vise à la collecte et la valorisation des mégots de cigarettes par leur transformation en matériau isolant utilisable dans l'industrie textile et celle de la construction.



Pour ce faire, la société, labélisée GreenTech par le Ministère de la Transition Écologique, a mis au point un procédé innovant exclusif et breveté permettant de dépolluer les mégots collectés à l'aide d'un solvant naturel sans eau. Les substances toxiques extraites des mégots, ceux-ci peuvent ensuite être transformés en fibre thermiquement isolante, potentiellement exploitables dans des contextes variés. Quant à la collecte, elle peut s'effectuer via les cendriers déjà en place au sein des établissements pénitentiaires, mais préférentiellement par les cendriers spécifiquement conçus par la société, à installer.

Lancé à l'automne 2021, un accord a été trouvé pour que le projet se mette en place selon les modalités et les différentes phases décrites ci-après au cours de l'année 2022.

Expérimentation de TchaoMégot à la maison d'arrêt de Villepinte



Étape 1 : fin d'année 2021

Collecte hors détention

Collecte auprès des personnels et des visiteurs.

Étape 2 : début d'année 2022

Collecte dans les cours de promenade

Collecte dans les 7 cours de promenade de l'établissement.

Étape 3 : printemps 2022

Début de la collecte en détention : quartier respecto

Collecte auprès des PPSMJ du quartier respecto, en intégrant à son règlement une règle dédiée au respect de la consigne de collecte pour favoriser la mise en application. Chaque cellule se voit dotée d'un cendrier ou collecteur individuel et chaque aile d'un collecteur collectif.

Étape 4 : rentrée 2022 au + tôt

Généralisation de la collection en détention

Collecte générale dans l'établissement. Chaque aile et chaque cellule sont équipées.

La collecte des mégots s'effectue majoritairement par un agent de nettoyage ONET, sous-traitant de GEPSA. Chacun des points de collecte mentionné est relevé hebdomadairement a minima.

Début 2022, le démarrage du projet avait connu quelques ralentissements, et d'une moindre disponibilité des équipes de GEPSA, affairées à la rédaction de leur réponse au renouvellement de marché du fait des épisodes épidémiques au sein de la population pénale de la maison d'arrêt qui ont, légitimement, diminué son niveau d'importance dans l'agenda quotidien de l'établissement. En dépit de ces freins, la maison d'arrêt a commandé le matériel nécessaire et devrait le recevoir dans le courant du mois de février 2022. Le projet pourra ainsi alors véritablement débuter. À ce jour, deux questions principales demeurent en suspens :

1. La création d'un poste d'auxiliaire, qui avait été évoquée lors des premiers échanges. Si la volonté et l'opportunité existent toujours, reste à déterminer quand et comment la saisir, compte tenu du fait que le chargé de collecte semble suffire et être autonome pour la collecte des étapes 1 et 2.

2. Le transfert d'une partie des tâches de production de TchaoMégot (assemblage des collecteurs ou travaux de couture) à des ateliers pénitentiaires. Le CP Bapaume a été évoqué. TchaoMégot est en contact avec le responsable du travail au sein des ateliers chez GEPSA.

Enfin, il est à noter qu'un déploiement similaire mais d'une envergure plus importante est en cours d'étude au sein de la DISP de Marseille qui fait suite à une prise de contact après le meet-up développement durable organisé par le Laboratoire. Il concernerait différents établissements et publics : le siège de la DISP, les SAS des centres pénitentiaires des Baumettes et d'Aix-Lyones, et le quartier Respecto de la maison d'arrêt de Draguignan.

Lutte contre la chaleur au sein des établissements : la peinture réfléchissante de CoolRoof

Face aux difficultés que posent les hautes températures, et l'élévation des températures moyennes résultant du dérèglement climatique, au sein des établissements pénitentiaires, le Laboratoire s'est rapproché de la start-up finistérienne CoolRoof. Labélisée par le ministère de la Transition écologique, le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), cette société a mis au point une peinture réfléchissante innovante à base de coquilles d'huîtres. Appliquée sur les toits comme revêtement, cette protection, blanche et opaque, renvoie 90 % du rayonnement solaire, bloquant ainsi l'échauffement des bâtiments et suscitant des économies d'énergie. Suite au meet-up développement durable et en lien avec la Mission des services pénitentiaire d'Outre-mer (MOM), des études de faisabilité sont en cours pour une expérimentation, prévue au cours de cette année, au sein des établissements ultramarins de Majicavo (Mayotte), de Faa'a (Polynésie française), et de Saint-Denis (La Réunion).

Transition vers les énergies renouvelables : un module mixte éolien-solaire à l'essai

En réponse à l'appel à projets « agir pour une justice écoresponsable » à l'initiative du secrétariat général (mars 2022), le Laboratoire propose un projet situé dans le secteur des énergies renouvelables. Celui-ci repose sur une innovation proposée par la startup francilienne WIND my ROOF : la WindBox, un module de production d'énergie renouvelable et locale, associant éolien urbain et solaire. Se présentant sous la forme d'une turbine carénée équipée de panneaux solaires sur son toit, la Windbox, silencieuse, légère, de petite taille (4m², 1,5m de hauteur),



facilement installable, se fixe en bordure de toits et est particulièrement adaptée à une exploitation urbaine. Une sélection d'établissements intéressants, réunissant des conditions de vent et d'ensoleillement optimales, est en train d'être réalisée avec le concours du bureau de l'immobilier de la DAP (PS3). Il reviendra ensuite à la société, labélisée Green-Tech par le ministère de la transition écologique et récompensée par de nombreux prix, de procéder à une étude de faisabilité afin de retenir les sites pilotes les plus pertinents. L'expérimentation devrait associer 5 modules et offrira l'opportunité d'évaluer notamment les modalités d'installation et de raccordement de tels équipements aux établissements pénitentiaires, ainsi que les risques engendrés et les bénéfices retirés.

Des innovations en support aux missions des personnels pénitentiaires

Détection et analyse de stupéfiants en détention : un outil pour motiver les preuves recueillies en fouilles

De nombreux produits stupéfiants et substances illicites circulent en détention. Actuellement, les agents utilisent un kit de bandelettes (marché SAELSI du MIN INT) pour repérer 5 types de drogues. Ce dispositif peu efficace a de nombreux inconvénients : destructif, peu fiable (les échantillons de produits suspects transmis aux laboratoires agréés reviennent souvent négatifs après plusieurs semaines), peu pratique (les agents ne savent pas quel produit rechercher a priori et consomment alors beaucoup de bandelettes).

Face à ces difficultés, le Laboratoire, avec le soutien des bureaux et structures concernés, au premier rang desquels figure le bureau de la prévention des risques de la DAP (SP1) et l'office anti-stupéfiants (OFAST), lanceront en 2022 l'expérimentation d'un dispositif d'analyseur de drogue portatif destiné à être utilisé lors des fouilles de cellules. L'objectif est de doter les agents de la capacité de pouvoir tester toute substance chimique suspecte, hors cannabis (poudres, cristaux, comprimés, capsules et liquides), et de les analyser en moins d'une minute et sur place dans le cadre d'une levée de doute.

Financé intégralement à hauteur de 120 000 € par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), le Laboratoire a passé un marché pour l'acquisition de 6 unités d'un spectromètre basé sur la technologie laser RAMAN, le Trunarc, conçu par la société américaine Thermo Scientific et distribué en France, par la société française HTDS, capable d'analyser près de 300 composés.

L'utilisation de ce dispositif doit permettre d'effectuer immédiatement une levée de doute et d'apporter une certaine valeur probante à la découverte. Partant, une réduction des risques de violence envers les autres détenus ou les personnels, des risques de suicide et une meilleure connaissance de la consommation en détention sont espérées.

Le Laboratoire disposera de 9 unités : 6 achetées, et 3 prêtées par la société pour la durée de l'expérimentation. Si le protocole et le calendrier définitifs sont encore en cours de détermination à ce jour, les objectifs principaux poursuivis sont déjà fixés :

- Assurer un plus grand contrôle sur la possession de produits illicites en détention et prévenir le phénomène
- Produire des statistiques fiables et régulières sur la consommation et la présence de telles substances illicites en détention
- Définir des programmes de prise en charge sanitaire adaptés aux situations individuelles en association avec les SPIP et les acteurs concernés

Mêlant innovation technologique et organisationnelle, cet outil devrait aussi permettre de faire évoluer les pratiques professionnelles, et sera par conséquent assorti d'un effort d'accompagnement des personnels vers cette évolution. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation poussée du dispositif selon des indicateurs précis : nombre de détections, nature des stupéfiants retrouvés, appropriation de l'outil de détection, mesure de l'incidence sur la baisse ou l'amélioration de la santé des détenus.



Découverte des téléphones portables dissimulés en cellules : lancement d'un appel à solutions national

Pour lutter contre la possession et l'utilisation illicites de téléphones portables en détention, le Laboratoire souhaite mettre à l'essai une solution capable de détecter ceux-ci, même éteints. Étant donné que les cellules sont des espaces de taille réduite et encombrés, où la dissimulation d'objets est aisée, une précision de détection de l'ordre de 10 cm est impérative. Le système proposé doit donc guider son utilisateur jusqu'à une sphère de 10 cm dans laquelle le téléphone détecté se trouve ; sphère dans laquelle il lui revient ensuite de poursuivre sa recherche. La détection doit se faire en temps réel, par un dispositif mobile, pouvant être porté par un agent ; sont ainsi exclus par hypothèse les portiques et autres systèmes étendus. En outre, il est nécessaire que le détecteur puisse fonctionner quelle que soit la configuration de la cellule et que la présence d'autres équipements métalliques, électriques ou électroniques ne perturbe pas son fonctionnement et n'entrave pas ses performances.

Un appel à solutions a été lancé à l'échelle nationale via les réseaux de la Direction des Achats de l'État afin d'identifier les sociétés proposant des solutions potentielles existantes et entamer des discussions avec les entrepreneurs disposant des compétences et désireux de mettre au point un nouveau dispositif satisfaisant ce cahier des charges. Les réponses des structures intéressées parviendront au Laboratoire avant le 15 avril, puis seront étudiées au cours du premier semestre. L'expérimentation potentiellement lancée suite à ces étapes de recensement et d'examen démarrerait lors du second semestre.

Mesure et prévention du phénomène des yoyos : l'intelligence artificielle et le LiDAR en renfort de l'administration pénitentiaire

Le Laboratoire a souhaité se saisir des opportunités offertes par deux technologies émergentes majeures, l'intelligence artificielle et le LiDAR, afin de concevoir un projet autour du phénomène bien connu dit des « yoyos ». Le but est de procéder à une surveillance et analyse continue, jour et nuit et dans toutes les conditions météorologiques, des façades des établissements capables de détecter les transferts d'objets s'effectuant de cellules à cellules via l'extérieur et d'identifier l'origine et la destination de ces mouvements. Plusieurs sociétés ont été sollicitées, se distinguant en deux groupes selon la technologie employée. D'un côté, celles ayant recours à des systèmes d'intelligence artificielle, plus précisément de vision par ordinateur, c'est-à-dire d'analyse d'images vidéo et de reconnaissance de motifs ou comportements en direct au sein de celles-ci. De l'autre, des entreprises développant des dispositifs intégrant des LiDAR (Light imaging detection and ranging), méthode de détection similaire au radar mais émettant des impulsions de lumière infrarouge au lieu d'ondes radio. Des premiers devis ont été reçus. Les réflexions se poursuivent afin de sélectionner la technologie et la société les plus adaptées. Si un tel projet se concrétisait, il permettrait de quantifier et qualifier un phénomène paradoxalement bien connu dans son principe mais méconnu dans son importance, et inaugurerait un ensemble de cas d'usages possibles de telles technologies au sein de l'administration pénitentiaire, hors des cas d'applications biométriques. À noter qu'en ce qui concerne ces derniers cas, si le Laboratoire a pu les évoquer avec différentes so-

ciétés, et a reçu une proposition d'expérimentation à titre gracieux d'une solution multimodale (reconnaissance vocale, faciale, comportementale) d'authentification et d'identification biométriques, il demeure en attente d'une clarification des modalités et contraintes de leur mise en œuvre au sein des services pénitentiaires.

De surcroît, le Laboratoire étudie, avec la jeune société suisse Rovenso, un autre débouché possible de ces technologies au sein du contexte pénitentiaire : les robots autonomes. Celui dont il est ici question préfigure le patrouilleur et la surveillance de demain. Ce robot intelligent, autonome, conçu pour la sûreté et la sécurité de sites industriels possède des capacités de détection d'intrusion et de motifs ou comportements prédéfinis (regroupement d'individus, trou dans un grillage, etc.) tirées des systèmes qu'il intègre (vision nocturne à 360°, LiDAR, thermographie). Une application possible de ce type de robots, destiné à renforcer les capacités de détection et fournir une aide aux surveillants, pourrait être la surveillance périmétrique et la prévention des projections.

La réalité virtuelle pour former les agents à la violence en détention

Les violences perpétrées par les PPSMJ à l'encontre des personnels des structures pénitentiaires (établissements et SPIP) sont une réalité quotidienne, en particulier pour les agents de surveillance et les conseillers d'insertion et de probation (CPIP). Ces violences sont le plus souvent verbales (insultes, intimidations, menaces, etc.) mais aussi parfois physiques (coups de poing, agressions à l'œilleton, etc.). Elles ont pour conséquence de générer un stress quotidien et une forte démotivation des agents, mais aussi d'impacter les comportements des personnels lors de leurs missions, à travers une violence d'intervention parfois exacerbée, qui a pour conséquence d'amplifier la tension avec les PPSMJ.

En 2021, le bureau de l'organisation et de la qualité de vie au travail de la DAP (EX1) a souhaité appuyer la réflexion conduite par le Laboratoire sur l'utilisation de la réalité virtuelle au sein de l'administration pénitentiaire, en ciblant précisément les violences subies par les surveillants et les conseillers d'insertion et de probation. Plusieurs réunions se sont tenues dans le courant de l'année 2021, impliquant différents personnels de la direction de l'administration pénitentiaire concernés par le sujet (psychologues, formateurs des personnels, ENAP, etc.). Elles ont permis d'aboutir à un consensus, tant en termes de méthode que d'objectifs, validant le principe d'utilisation d'un dispositif de réalité virtuelle aux objectifs nombreux :

- Sensibilisation/formation au métier (surveillant/CPIP) dans le cadre d'une prévention primaire à l'ENAP ou en établissement ;
- Permettre aux personnels d'être en mesure de réagir de la façon la plus adaptée face à une situation violente, mais aussi les aider à améliorer leurs gestes, protocoles et comportements « métiers » dans le but d'atténuer en amont les situations de tension ;
- Apprendre aux personnels à gérer leur stress et leurs émotions, et les prémunir de risques psychosociaux trop importants ;
- Faciliter le dialogue entre les formateurs/psychologues et les professionnels de terrain par une meilleure description matérielle de ce que peuvent constituer les faits de violences subies.

Le principe de l'expérimentation envisagée consistera au visionnage par les personnels concernés, de différentes scènes de violences (verbales ou physiques) filmés en caméra immersive 360° (10 scènes d'une durée de 2-3 minutes environ). Les films tournés en conditions réelles (c'est-à-dire avec de vrais acteurs), permettront d'immerger les personnels, dans plusieurs situations ultra-réalistes de violences potentielles pouvant survenir dans le cadre de leurs interventions habituelles (fouilles de cellules, rondes, entretiens CPIP, etc.). Le point de vue pourra changer selon plusieurs angles : celui de l'agent-acteur, celui du collègue en retrait ou celui d'un regard omniscient. Ce dispositif permettra de générer une discussion constructive entre les personnels des structures pénitentiaires et le binôme formateur des personnels/psychologue qui pilotera l'expérience et procurera aux personnels tous les outils nécessaires à l'amélioration de sa situation (protocoles et outils de gestion du stress et des émotions, mise en lumière des bons gestes « métier » à adopter, etc.).

Le budget du projet s'élève à 100000€. Une procédure MAPA a été lancée en juillet 2021 en ce sens ; celle-ci a permis de sélectionner la start-up Reverso dont l'expérience avec la DAP sur le projet de réalité virtuelle à destination des auteurs de violences conjugales fut un atout indéniable dans le processus de sélection. 3 établissements expérimenteront le dispositif au sein des DISP de Paris, Lyon et Marseille. Le tournage du film devrait se dérouler au cœur de la maison centrale de Clairvaux (DISP Strasbourg).



Une procédure MAPA a été lancée en juillet 2021

L'innovation en appui aux outils de pilotage

Redéfinition des observations des surveillants : une recherche utilisateurs pour préfigurer une refonte des procédures et de l'outil existant

Le Laboratoire a proposé au bureau des systèmes d'information de la DAP (PS4) de participer à la refonte prévue cette année du module informatique de l'application Genesis destiné à consigner les observations faites par les surveillants lors de leur service. Son action consistera à conduire, en mobilisant les outils et apports des démarches de design, une recherche auprès des utilisateurs et services liés au sujet afin de mettre au jour et interroger les pratiques existantes et proposer une définition partagée et pragmatique de ces observations (objectif, procédure et outil associés). Celle-ci pourra chercher à évaluer sur le terrain certaines hypothèses énoncées à la suite de l'enquête au moyen d'un Proof of concept. L'objectif final est que les conclusions de ce travail fournissent un corpus d'éléments et des enseignements ou préconisations utiles à la refonte de l'outil existant et la rédaction d'une doctrine applicable à tous les établissements pénitentiaires.

Appui aux procédures d'enquête et de vérification personnelles : l'OSINT (Renseignement d'origine sources ouvertes) d'Owlint

Début 2022, le Laboratoire a rencontré la jeune entreprise française Owlint, afin de présenter leurs activités respectives et d'amorcer une réflexion quant à de potentielles coopérations. Owlint, dont la qualité de la R&D a été reconnue par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche par l'octroi du label « Jeune Entreprise Innovante », qui collabore notamment avec le ministère des Armées, édite des logiciels de réalisation et d'analyse d'em-

preinte numérique reposant sur l'exploitation des données issues d'internet, en provenance exclusive de sources ouvertes. Plusieurs scénarios d'usages au sein des services pénitentiaires ont été identifiés par le Laboratoire : approfondissement de la procédure de contrôle lors du recrutement des personnels ; enseignement pénitentiaire ; appui aux enquêtes de vérification des visiteurs et prestataires en établissement pénitentiaire. Les bureaux concernés par ceux-ci seront contactés au cours du premier semestre pour évaluer conjointement l'opportunité d'une démonstration en conditions réelles, voire d'une mise en œuvre.

L'expérimentation de la réalité virtuelle à destination des auteurs de violences conjugales

En octobre 2020, le Laboratoire a initié, en collaboration le département des parcours de peine de la DAP (IP1) - et avec l'appui d'Isabelle Rome - un projet d'expérimentation de la réalité virtuelle appliquée aux auteurs d'infraction de violences conjugales durant leurs parcours de peine.

Ce projet, qui est en cours d'expérimentation, consiste au visionnage d'un film d'une durée de 12 minutes par des personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) pour des actes de violences conjugales. Grâce à un casque de réalité virtuelle, le film tourné en conditions réelles permet de s'immerger dans la vie d'un couple frappé par des actes de violences conjugales. Tour à tour, le spectateur prend la place de l'auteur de violences conjugales, puis celui de sa partenaire (la victime) et enfin celui de l'enfant du couple exposé à ces violences. Pour les auteurs de violences conjugales, ce dispositif a vocation à générer de l'empathie pour leur(s) victime(s), ainsi qu'une

meilleure prise en compte de la nature de leurs comportements et de leurs conséquences. En effet, il a été démontré que la réalité virtuelle, en permettant aux auteurs de se mettre à la place de leurs victimes, les aide à mieux identifier la peur sur le visage de leurs victimes, ainsi qu'à améliorer leur niveau d'empathie. Ce dispositif constitue aussi un moyen d'initier un dialogue constructif avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) qui les suivent dans leurs parcours de probation, dans l'objectif de prévenir la récurrence et la réitération des faits.

Ce projet innovant a mobilisé de nombreux experts et acteurs de terrain. En amont, l'élaboration du scénario a été réalisée avec l'aide de certains des plus grands spécialistes de ce sujet, notamment des experts psychiatres comme Liliane Daligand par ailleurs présidente d'association de victimes. Ce travail a permis de mettre en lumière certains « concepts clés » qui permettent de mieux comprendre les dynamiques des violences conjugales, comme la question de l'emprise ou encore celle du contrôle coercitif.

Ce projet est aussi le fruit d'une collaboration avec la start-up lyonnaise Reverso spécialiste de la réalité virtuelle dans son application aux violences (harcèlement scolaire, harcèlement sexuel, etc.). Le financement du projet se faisant par une procédure de marché public innovant.

La technologie de réalité virtuelle a déjà été expérimentée dans le domaine pénitentiaire en Espagne, avec de premiers résultats très encourageants. Elle a été présentée en avril 2021 par la DAP dans le cadre d'Europriis, l'association des administrations pénitentiaires européennes, et a suscité le plus vif intérêt de nos partenaires européens avec lesquels la DAP souhaite collaborer à l'avenir sur cette thématique.

Calendrier

Ce projet est né en septembre 2020 au sein du Laboratoire. Le Laboratoire avait repéré le potentiel de la réalité virtuelle dans différents secteurs comme l'éducation, la formation, ou le traitement de certains comportements violents. Une séance d'innovation collaborative (octobre 2020) a par la suite permis de cibler la thématique des violences conjugales comme un terrain pertinent d'expérimentation de la réalité virtuelle. Par la suite, un long travail d'écriture du scénario en pluridisciplinarité a pris place. C'est sur la base de ce scénario que Reverso a pu produire un premier prototype du film (avril 2021), retravaillé par la suite, notamment pour ce qui concerne le niveau de violence, le décor, ou encore le jeu des acteurs pour aboutir à la version finale du film début septembre 2021.

Organisation

Pour mener à bien cette expérimentation, le Laboratoire et le département du parcours des peines de la DAP (IP1) ont mis en place un groupe de travail réunissant 8 personnes. Ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises, de mars à juin 2021, pour définir toutes les modalités opérationnelles relatives à l'expérimentation (appropriation des outils par les CPIP et psychologues, mode d'emploi, sélection des PPSMJ, etc.). Le 18 mai 2021, après le test du prototype (POC), une réunion intermédiaire a été organisée pour informer de l'état d'avancement du projet toutes les parties concernées (DISP, SPIP, etc.) et échanger sur le prototype.

Formation

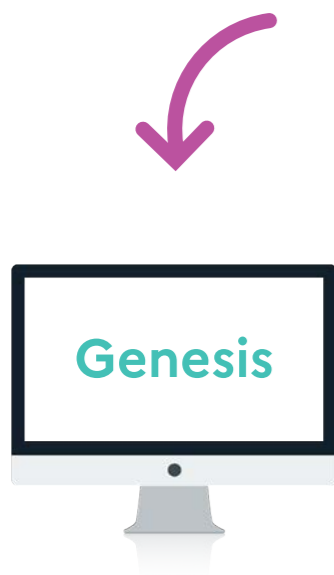
Pour ce qui concerne la formation des personnels participant à l'expérimentation, deux classes virtuelles se sont tenues les 21 juillet 2021 et 31 août 2021 ; ces classes ont permis de fournir aux agents une première approche de l'utilisation de l'outil de réalité virtuelle dans le cadre de ce projet spécifique.

Expérimentation & protocoles

L'expérimentation a débuté le 15 septembre au sein des SPIP de la Seine-Saint-Denis, de la Seine-et-Marne et du Rhône. Les terrains participants à l'expérimentation, en sus d'avoir participé à l'écriture du scénario, ont élaboré un protocole d'expérimentation commun, notamment les critères d'inclusion et d'exclusion, le déclinant par la suite dans le cadre de leur propre modalité d'expérimentation.

La richesse de l'expérimentation, et de ce fait de l'évaluation du dispositif, découlent des 3 cadres d'utilisation de l'outil choisis :

- Une utilisation en entretien individuel puis en groupe de parole, réunissant 6 personnes condamnées libres à Meaux qui ont été rassemblées en groupe de parole dans un second temps.
- Une utilisation au cours d'un programme de prévention de la récurrence dédié aux auteurs de violences conjugales composé de 7 personnes condamnées libres à Lyon.
- À Villepinte, une utilisation au cours d'un programme de prévention de la récurrence dédié aux auteurs de violences conjugales a été spécialement créé pour l'expérimentation et permettant de travailler à chaque séance une séquence de film composé de 6 personnes condamnées incarcérées.



Suite à l'évaluation et l'orientation des CPIP qui les prennent en charge, les premiers retours des professionnels (novembre 2021), dans l'attente des données de la recherche-évaluation (voir ci-après), font état de la richesse des échanges et de la réflexion des auteurs de violences conjugales. Ces derniers ont pu identifier les mécanismes de violences et ont exprimé de l'empathie vis-à-vis de la femme victime et de l'enfant. Les échanges avec les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) suivant le visionnage du film ont permis d'approfondir le travail de déconstruction des représentations et de réflexion des auteurs de violences conjugales. À noter qu'un site supplémentaire (SPIP d'Alençon) accueillera l'expérimentation à compter de janvier 2022. Ce site sera aussi concerné par la recherche-évaluation susmentionnée.

En parallèle de l'expérimentation deux recherches sont réalisées (cf. I. C)

Perspectives

En septembre 2022 les résultats de la recherche-évaluation seront connus. Ces résultats permettront dans un premier temps d'améliorer le dispositif si nécessaire, puis dans un deuxième temps de se poser la question de la généralisation du dispositif à tous les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) de l'administration pénitentiaire. Dans ce cadre, se pose la question des conditions de sécurité technique en établissement (blue-tooth, wifi) inhérentes à l'utilisation des casques de réalité virtuelle actuellement utilisés dans le cadre de l'expérimentation (casques de type Pico Neo 2). Un « pas à pas » relatif à cette problématique ainsi qu'aux différents protocoles à mettre en œuvre dans le cadre d'une utilisation du dispositif par les SPIP sera rédigé dans le courant de l'année 2022 par le département des parcours de peine de la DAP (IP1), avec le support du Laboratoire.

Au-delà de la prise en charge des auteurs de violences conjugales, ce film est susceptible de servir comme outil de formation aux magistrats, à la police et à la gendarmerie. Des contacts ont été pris par le Laboratoire avec l'École Nationale de la Magistrature (ENM) en ce sens. De son côté, Reverso est entré en contact avec le ministère de l'Intérieur pour une perspective similaire au sein de la Police Nationale et de la Gendarmerie. En effet, ce film permet de mieux appréhender toutes les formes de violences conjugales : des violences physiques aux violences verbales en passant par le contrôle coercitif et l'emprise des auteurs sur leurs victimes. Le film servira également d'outil de formation pour les agents de l'administration pénitentiaire.

Presse

Dans le cadre de son lancement (septembre 2020), ce projet a suscité un vif écho médiatique ; une conférence de presse sur le sujet s'étant tenue le 23 septembre 2021, veille d'un déplacement à Poitiers du garde des Sceaux auquel fut présenté officiellement le projet en compagnie de plusieurs élus et journalistes.

REVUE DE PRESSE

« **Éric Dupond-Moretti à Poitiers pour parler des violences intrafamiliales.** »
La Nouvelle République.fr, 23 Sept. 2021

« **Féminicides : réactions à Bordeaux après les annonces d'Éric Dupond-Moretti, le garde des Sceaux.** »
France 3 Nouvelle-Aquitaine

« **Justice. La réalité virtuelle contre les violences conjugales, comment ça fonctionne ?** »
www.ledauphiné.com, 24 Sept. 2021

« **La réalité virtuelle, nouvel outil contre les violences conjugales.** » RTL, 24 Sept. 2021

« **La réalité virtuelle pour lutter contre les violences conjugales ? Le Pari d'Éric Dupont-Moretti.** »
NEON, 24 Sept. 2021

« **Mettre les maris violents face à leurs actes ? La justice veut tester la réalité virtuelle contre les violences conjugales.** » BFMTV

« **Quand la réalité virtuelle se met au service de la lutte contre les violences conjugales.** »
France Inter, 24 Sept. 2021

« **Réalité virtuelle : une 'machine à empathie' contre la récurrence des auteurs de violences conjugales.** »
Libération, 24 Sept. 2021

« **Un casque de réalité virtuelle contre les violences conjugales : comment ça marche ?** » RMC, 24 Sept. 2021

« **Violence conjugales : de la réalité virtuelle pour empêcher les récurrences.** » Oh My Mag, 24 Sept. 2021

« **Violences conjugales : la réalité virtuelle contre la récurrence à Lyon.** » Radioscoop

« **Violences Conjugales : La Réalité Virtuelle Pour Aider à Lutter Contre La Récurrence.** » Psychologies

« **Violences conjugales : la réalité virtuelle pour lutter contre la récurrence.** » Gazette Du Palais

« **Violences conjugales : la réalité virtuelle va être testée chez les détenus.** » Journal L'Union, 24 Sept. 2021

« **Violences conjugales : lancement d'un film en réalité virtuelle pour sensibiliser les détenus.** »
LCI, 24 Sept. 2021

« **Violences conjugales : le ministère de la Justice se lance dans les expérimentations du suivi des auteurs.** »
aefinfo.fr, 24 Sept. 2021

« **Violences conjugales : se mettre à la place de la victime, la réalité virtuelle pour prévenir la récurrence.** »
France Info, 24 Sept. 2021

« **Violences conjugales : la 3D pour lutter contre la récurrence.** » Le Figaro, 23 Sept. 2021

« **Violences conjugales : la justice expérimente la réalité virtuelle contre la récurrence.** »
Agence France Presse, 24 Sept. 2021.

« **Violences conjugales : la réalité virtuelle testée pour lutter contre la récurrence.** »
La Voix Du Nord, 24 Sept. 2021

« **Violences conjugales : la justice expérimente la réalité virtuelle pour sensibiliser les détenus.** »
Sud-Ouest, 24 Sept. 2021



Se faire connaître, organiser des événements et participer au débat public sur l'innovation

Valorisation de la section et de ses réalisations

Une des missions de la section consiste à assurer la documentation, la visibilité et la promotion des actions menées, afin de capitaliser sur le savoir produit et le partager efficacement, à rendre compte des travaux aux yeux de différentes audiences, internes et externes, et à attirer les publics. Afin de réaliser cette mission, la section a à cœur de rayonner en interne et en externe, c'est-à-dire d'insérer et faire connaître son activité au dehors. Au sein de la DAP, le chef de section a été désigné référent communication-intranet pour la sous-direction de l'expertise. À l'intérieur du ministère, des contacts et collaborations ont eu lieu à cet effet avec le Secrétariat général (chargé de mission au développement durable), Service de l'expertise et de la modernisation (SEM, le département « évaluation et projets de modernisation »), le service du numérique (SNUM, département « stratégie, pilotage et gouvernance »). En outre, la section a été invitée par le Service des Finances et des Achats (SFA) à prendre la parole lors de la 13ème convention des acheteurs du ministère organisée en octobre, sous le thème de l'innovation.

À l'extérieur, la section a affirmé et réalisé la volonté de rejoindre l'écosystème d'innovation publique, regroupant l'ensemble des laboratoires d'innovation publique et des structures d'innovation, qu'ils soient interministériels, rattachés à une administration centrale ou un organisme territorial. Dans cet esprit, des contacts nourris ont été établis avec :

- L'agence de l'innovation de défense et le Lab 360 du ministère des Armées.
- La direction générale des Douanes et Droits indirects et le BercyLab du ministère de l'économie, des Finances et de la Relance.
- La direction générale de la gendarmerie nationale du ministère de l'intérieur.
- La direction interministérielle de la transformation publique (DITP).
- Le Hub Innovation de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (APHP).
- Le Laboratoire des solutions de demain de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).
- Le Lab du ministère des Sports.

En outre, le Laboratoire a noué de façon plus large des premières relations avec un vaste éventail d'acteurs de l'innovation (incubateurs, établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, laboratoires privés, regroupements de startups et d'industriels, organismes de financement, etc.).

La participation du Laboratoire au débat public autour de l'Artificial Intelligence Act

En juin, le Laboratoire a été saisi afin de suivre les négociations autour du règlement européen proposé par la Commission européenne sur l'intelligence artificielle (« Artificial intelligence Act », AIA), et y participer, aux côtés du bureau de l'expertise juridique de la DAP (EX2) représenté par Thomas Durantet, référent informatique et libertés, pour défendre les intérêts des services pénitentiaires. L'AIA est porté par la DG CONNECT (Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies).

Ce règlement vise à créer un cadre juridique pour la mise sur le marché de systèmes d'IA sûrs, performants, et respectant les droits fondamentaux et valeurs de l'Union Européenne. Pour ce faire, la Commission européenne a retenu une approche contraignante, horizontale, et fondée sur le risque : les obligations imposées au développement et à la mise sur le marché des systèmes d'IA diffèrent selon leur niveau de risque. La Commission propose la classification des applications d'IA en quatre types : applications interdites (sauf exceptions dont certains usages de la biométrie en temps réel par les forces de l'ordre), les applications à haut risque, les applications à risque modéré nécessitant une information particulière et les autres applications.

Lors de la participation du Laboratoire aux groupes de travail interministériels, notamment avec le ministère de l'Intérieur, et au niveau européen lors des sessions du Conseil JAI (Justice et affaires intérieures), deux demandes ont été exprimées et rappelées autant que nécessaire et opportun :

1. Clarifier la notion d'espace public, notamment utilisée dans le considérant 9, afin d'en exclure expressément les établissements pénitentiaires et leur permettre ainsi l'utilisation de la biométrie en temps réel.

2. Vérifier l'autorisation de déléguer à des acteurs privés les activités de renseignement ayant recours à des systèmes d'intelligence artificielle, à des fins de recherche, prévention, poursuite des infractions ou exécution des peines, au bénéfice du Service national du renseignement pénitentiaire (SNRP).

Début 2022, après six de mois de négociations, l'approche globale de ce texte a fait l'objet d'un satisfecit de la France. Toutefois, plusieurs points méritent une attention spécifique. En effet, le règlement a été édicté initialement comme étant applicable à tous les domaines utilisant les technologies de l'intelligence artificielle, y compris le champ de la police et de l'administration de la justice, à l'exception du domaine militaire. Le texte de compromis partiel présenté par la présidence slovène en novembre 2021 élargit cette exclusion à la sécurité nationale, sans toutefois répondre explicitement à l'ensemble des préoccupations des services prônant une exclusion des activités de renseignement au sens le plus large possible. De même, les propositions françaises relatives notamment à l'extension de l'utilisation de la biométrie en temps réel par les forces de sécurité intérieure en matière de recherches ciblées d'infractions, ou d'exclusion claire des établissements pénitentiaires de la notion d'espace public, n'ont été que très partiellement reprises, alors qu'il semblait avoir été indiqué lors des séances d'explications du texte par la Commission que les établissements pénitentiaires en étaient bien exclus.

Dans le but de préserver l'innovation, le texte de compromis propose également l'exclusion du champ d'application de toutes les activités relevant de la recherche scientifique et du développement. En effet, la France ainsi que d'autres États membres se sont inquiétés des lourdes obligations pesant sur les entreprises s'agissant des applications à haut risque. Dans ces domaines, les discussions se poursuivront en 2022.



Donner une visibilité internationale au Laboratoire

La participation du Laboratoire à divers conférences ou concours d'innovation au niveau international, sur l'exemple de notre participation à la conférence « Technology in Corrections – Disrupting Corrections » organisée par Europris¹.

En effet, les 28, 29 et 30 avril 2021, l'administration pénitentiaire a pris part au séminaire organisé par Europris intitulé « L'utilisation des technologies disruptives en détention ».

Ce séminaire virtuel mêlait conférences, tables rondes et ateliers réunissant des experts des nouvelles technologies et du monde pénitentiaire de toute l'Europe. L'administration pénitentiaire a apporté sa contribution en présentant le projet d'usage de la réalité virtuelle dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

1. Europris est une association chargée de la promotion des pratiques professionnelles pénitentiaires à l'échelle européenne. Fondée en 2011, elle réunit des membres d'administration pénitentiaire ou d'institutions publiques ayant des liens avec des services pénitentiaires au niveau européen. Son but est de faire avancer une réflexion commune sur des bonnes pratiques et la coopération au sein des administrations européennes via l'intervention d'experts. Elle contribue également aux politiques et à la législation européenne. Membre de l'association, l'administration pénitentiaire française participe régulièrement aux colloques et séminaires organisés.

Le Mois de l'innovation publique : une première participation à l'événement pour le ministère de la Justice, et pour le Laboratoire

La huitième édition du Mois de l'innovation publique, qui s'est tenue en novembre sous l'égide de la DITP, était organisée autour de la thématique de l'innovation ouverte et de la mise en avant des initiatives qui favorisent l'échange d'idées et d'expériences au-delà des frontières des structures existantes. Qu'il s'agisse de créer un nouveau service, ou de l'adapter aux nouveaux usages, les quelques 400 événements proposés ont ainsi reflété les mille nuances possibles d'intelligence collective, en associant la pluralité des acteurs concernés : agents, usagers, associations, chercheurs, entreprises, etc.

Le Laboratoire y a pris part en organisant des événements tout au long du mois. Des démonstrations du dispositif de réalité virtuelle ont été proposés à près de 70 agents, afin qu'ils puissent toucher du doigt l'impact de ce type de technologies appliquées au champ judiciaire. Les recherches auxquelles la DAP prend part via le Laboratoire ont également été mises à l'honneur, grâce à la réalisation d'une série d'une dizaine de courtes vidéos, intitulée « Ma recherche en 180s », tendant le micro aux chercheurs et chercheuses pour présenter les tenants et aboutissants de leurs travaux.

Enfin, dans le but d'inaugurer une démarche de prospective au Laboratoire, une journée entière a été dédiée à l'exploration des futurs possibles de l'administration pénitentiaire. Elle s'est tenue dans les murs du Lieu de la transformation publique (DITP), en deux temps. Le matin, une cinquantaine de participants ont assisté à une table ronde dédiée aux apports et méthodes de la prospective pour la conception et la conduite de l'action publique. Réunies autour du chef de section, les personnalités suivantes ont livré leurs témoignages :

- Yannick Blanc, haut fonctionnaire au ministère de l'Intérieur, conseiller pour l'innovation sociale et la prospective auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, président de Futuribles International ;
- François Briens, analyste en politiques énergétiques au sein de l'Agence internationale de l'énergie, lauréat du prix de thèse de prospective 2021 ;
- Jean-Baptiste Colas, commandant, en charge de la Red Team Défense au sein de l'Agence Innovation Défense ;
- Mathilde Garcin, directrice coopération intercommunale - prospective - santé à la communauté d'agglomération du Grand Angoulême ;
- Cédric Denis-Rémis, vice-président en charge du développement de l'Université Paris Sciences & Lettres.

S'en est suivie une présentation du projet Red Team Défense proposée par Maria-Christina Sotiropoulou, cheffe de projet, et Marie Roussie, ingénieure de recherche et doctorante.

L'après-midi, un atelier de sensibilisation au design fiction a été proposé à une quinzaine de participants d'horizons divers, majoritairement issus du ministère de la Justice. Durant cet atelier co-conçu et animé par le designer Max Mollon, ils ont travaillé sur trois thèmes : la violence en détention, les États généraux de l'administration et des services pénitentiaires en 2024 et les droits et conditions de vie en cellule. Cette session d'intelligence collective s'est conclue par une discussion vouée à identifier des usages possibles de ces méthodologies aux problèmes concrets que rencontrent les agents. Les résultats issus de ces réflexions seront dévoilés à l'ensemble de l'administration pénitentiaire au cours du premier semestre 2022.

3

LES BONNES PRATIQUES

Les bonnes pratiques au sein du ministère de la Justice sont présentées sur un site internet dédié (lien ci-après). Le site permet de retrouver, par le biais de filtres et de thématiques spécifiques, mais aussi d'un moteur de recherche, les fiches synthétiques décrivant les différentes bonnes pratiques récoltées au sein des directions du ministère de la Justice.

bonnes-pratiques.intranet.justice.gouv.fr

Convaincu par la richesse de l'expérience de terrain, le garde des Sceaux a initié en septembre 2020 le recensement des bonnes pratiques mises en œuvre au sein des différentes directions du ministère de la Justice. Les bonnes pratiques sont constituées par l'ensemble des processus mis en place dans les services et considérés comme innovants et utiles aux personnels concernés ou aux missions en raison de leur apport en termes de qualité, d'organisation et de fonctionnement, de technique, d'hygiène et de sécurité, de développement durable ou d'éthique.

Conformément à l'arrêté du 29 mai 2019 fixant l'organisation de la DAP, les missions du Laboratoire de consistant à identifier les besoins des services en matière d'innovation, accompagner les expérimentations et promouvoir les pratiques écoresponsables. Dans cette perspective, le Laboratoire organise notamment l'expression des services déconcentrés et expertise les demandes en vue de proposer les réponses adaptées ; il coordonne aussi la remontée des bonnes pratiques et leur valorisation.

Précisément, la sélection des bonnes pratiques, leur validation, leur traitement et leur valorisation, relèvent d'un processus collaboratif impliquant le cabinet du directeur de l'administration pénitentiaire, la délégation à l'information et à la communication (DICOM), les bureaux

métiers de l'administration centrale, la mission de contrôle interne (MCI), les « référents bonne pratiques » des DISP et le Laboratoire qui coordonne l'ensemble du processus.

Au sein de l'administration pénitentiaire, les bonnes pratiques sont diffusées sur APNET où elles sont à ce jour classées en 11 catégories : organisation des établissements pénitentiaires, organisations des SPIP, accompagnement des personnels, bloc-peines, actions d'insertion en détention, actions d'insertion en milieu ouvert, protocoles, violences conjugales, reconnaissance des victimes, développement durable, innovations techniques.



Premier bilan

Mises en œuvre à partir du mois de mars 2021, les bonnes pratiques constituent, selon une enquête interne réalisée en octobre 2021, un outil apprécié, notamment par les directeurs d'établissement et les DSPIP soucieux d'innover et d'améliorer le fonctionnement de leurs établissements et services.

Au 31 décembre 2021, 48 bonnes pratiques avaient été publiées sur APNET. En sus des 21 bonnes pratiques listées dans le rapport d'activités du Laboratoire 2020, voici les intitulés des 27 fiches publiées depuis :

- Création de postes d'auxiliaires "développement durable".
- Une équipe dédiée à la gestion des placements extérieurs en SPIP.
- Mise en place d'un protocole SPIP-PJJ pour mieux coordonner la prise en charge des jeunes majeurs.

- Protocole entre la communauté d'agglomération et l'établissement : former et éduquer aux bons gestes de tri sélectif.

- Éduquer à l'éco-citoyenneté : organisation d'une fête de la nature avec des personnes détenues et leurs familles.

- Sensibiliser les personnes détenues aux gestes éco-citoyens.

- Mise en place de la téléphonie directe vers des partenaires extérieurs.

- Charte de bonne conduite à destination des agents.

- Faire connaître l'administration pénitentiaire aux étudiants en master droit pénal : convention entre le centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine et l'Université Paris X.

- Sensibilisation des avocats aux problématiques pénitentiaires : convention entre l'École de Formation des Barreaux et la DISP de Paris.

- Gestion des détenus atteints de surdité en service de nuit : ouverture de cellule systématique en cas d'appel interphonie.

- Campus connecté : permettre aux étudiants incarcérés de suivre un cursus universitaire

- Prévention bucco-dentaire : mise en place de la télédentie.

- Favoriser l'insertion des sortants : un vadémécum à l'attention des entreprises locales

- Dysfonctionnement des matériels informatiques : mise en place de fiches "réflexes".

- Un quiz sur la sécurité incendie.

- Mise en place d'une "formation compost" au centre de détention de Bédenac.

- Promouvoir le travail d'intérêt général auprès des collectivités et partenaires locaux : mise en place de Forums TIG.

- Hébergement et prise en charge des personnes prévenues ou condamnées pour des faits de violences conjugales.

- Améliorer la communication entre le SPIP et la chambre de l'application des peines : mise en place d'une fiche navette.

- Un protocole de fonctionnement entre les SPIP et les services de l'application des peines.

- Intégrer l'échelle NUTRI-SCORE dans le catalogue de la cantine.

- Déontopoly : la déontologie en s'amusant.

- Un TIG pédagogique pour prévenir les addictions.

- Sécurité routière et insertion professionnelle : un TIG pédagogique pour lutter contre la récidive.

- Un TIG pédagogique et collectif pour rénover le patrimoine.

- Faire connaître les missions du SPIP aux magistrats du siège : présentation des missions du SPIP aux présidents de chambres correctionnelles du tribunal judiciaire.

- Un guide d'accès aux droits pour les sortants de prisons.

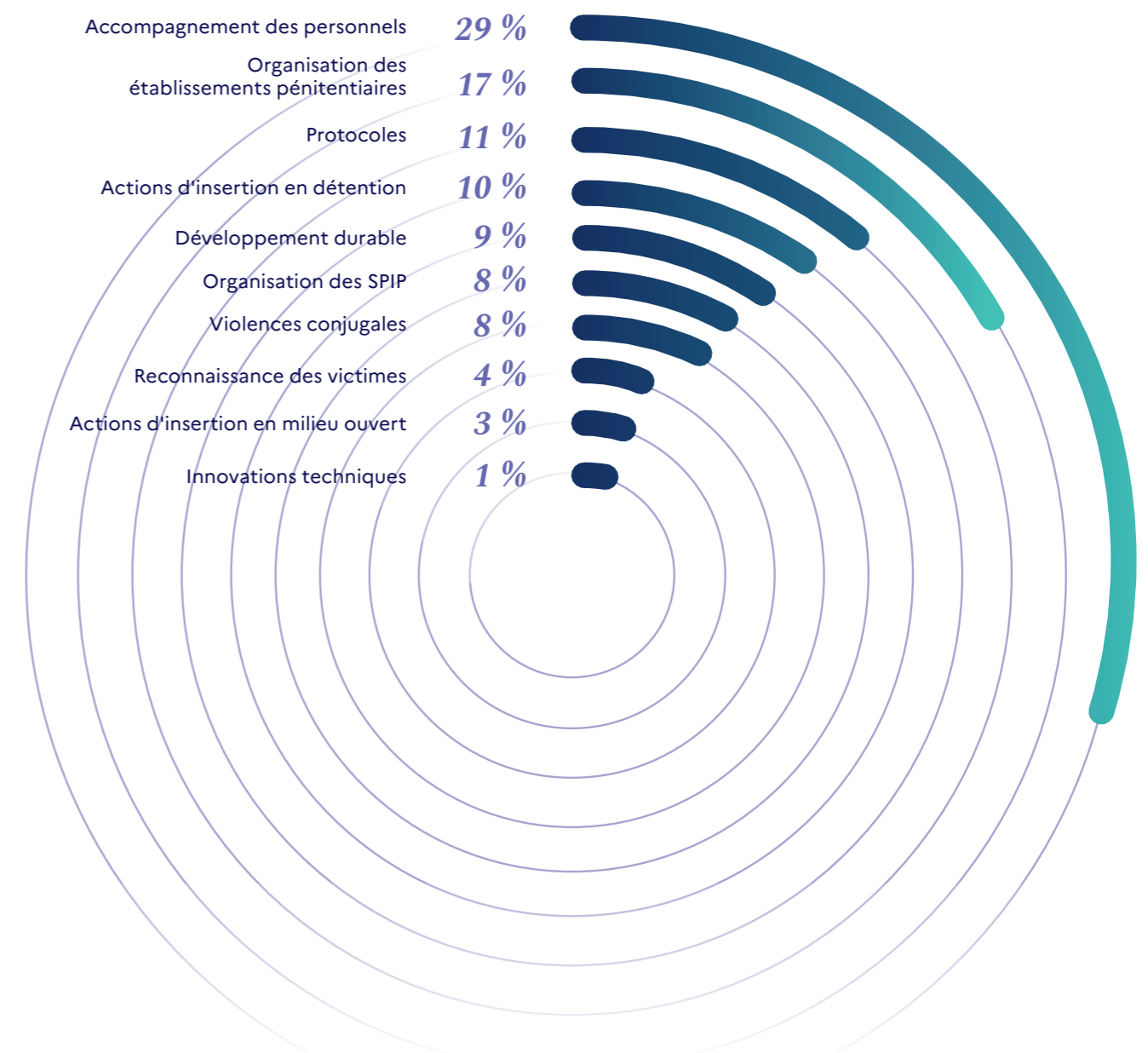
Notons aussi qu'au 5 octobre 2021 :

- Les pages de bonnes pratiques d'APNET avaient généré 13 390 vues uniques (nombre total de visites).

- Les pages de bonnes pratiques les plus consultées concernaient l'accompagnement des personnels (29 %) et l'organisation des établissements pénitentiaires (17 %) ; et d'une manière générale davantage le milieu fermé que le milieu ouvert (voir graphique ci-contre).

- Une forte disparité en termes de nombre de vues a été constatée, liée aux thématiques abordées mais aussi aux dates de publication des fiches (les pages les moins consultées concernent la période estivale).

RÉPARTITION DES VUES PAR THÉMATIQUES



B

Duplication

En 2021, plusieurs bonnes pratiques ont fait l'objet de projets de duplication. C'est le cas notamment de :

- Prévention bucco-dentaire : mise en place de la télédentie (DISP de Toulouse->DISP de Strasbourg).
- Le quiz sur la sécurité incendie (DISP de Paris->DISP de Lille).
- Plateau technique (destiné à favoriser l'accès au droit et la réinsertion professionnelle) dupliqué du SPIP 75 sur d'autres SPIP de la DISP de Paris (notamment les SPIP 92 et 93).
- Volonté de duplication par plusieurs DISP du petit guide disciplinaire à destination des personnels, comme outil de formation (DISP de Paris).

C

Organisation

Dans le but de structurer au sein de l'administration pénitentiaire un réseau efficient de référents bonnes pratiques, dont l'animation est assurée par le Laboratoire, Laurent Ridel, le directeur de l'administration pénitentiaire a envoyé, courant décembre 2021, à tous les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires une note dont l'objet est la désignation d'un agent référent « bonnes pratiques » ainsi que celle d'un agent suppléant au sein de chaque direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP).

Le rôle de ces référents est d'une part, assurer auprès du Laboratoire la remontée des bonnes pratiques initiées par les établissements et SPIP du ressort de leur direction interrégionale et d'autre part, de valoriser les bonnes pratiques issues d'autres directions interrégionales auprès des chefs d'établissements de leur propre direction interrégionale.

Ces dernières seront notamment portées à leur connaissance par le Laboratoire dans le cadre de sa mission de coordination.

D

Valorisation

Dans le but d'améliorer la valorisation de ces bonnes pratiques sur une échelle nationale, et de faciliter ainsi leur duplication dans de nombreux établissements, le garde des Sceaux a pour projet l'organisation le 18 mars 2022 d'un événement intitulé Le « prix des bonnes pratiques ». L'objectif de cet événement est de récompenser les « meilleures » bonnes pratiques au sein des différentes directions du ministère. Deux bonnes pratiques seront récompensées pour ce qui concerne l'administration pénitentiaire. Afin de choisir au mieux ces deux bonnes pratiques, un jury sera mis en place par le Laboratoire et le cabinet du DAP. Ce jury se composera :

- d'un directeur interrégional ;
- d'un chef d'établissement ;
- d'un directeur de SPIP ;
- d'un membre du cabinet DAP ;
- d'un magistrat ;
- d'un avocat.

4

ENGAGER**L'ADMINISTRATION****PÉNITENTIAIRE DANS****UNE DÉMARCHE****ÉCORESPONSABLE**

L'une des traductions opérationnelles du développement durable au sein de l'administration est le plan Services publics écoresponsables (SPE) initié en 2020 par la circulaire n°6145/SG du 25 février. Ce plan prend la suite du plan ministériel « administration exemplaire » (2015-2020), qui s'est lui-même substitué aux mesures issues du Grenelle de l'environnement (2007). Le plan SPE se présente sous la forme de 20 mesures à mettre en œuvre à l'horizon 2022. Ces mesures concernent la mobilité, les achats, l'alimentation, la consommation d'énergie, les produits phytopharmaceutiques, l'économie circulaire et le numérique. Elles s'articulent autour d'un certain nombre de lois, dont font notamment partie la loi pour une alimentation saine, durable et accessible à tous (loi EGalim, octobre 2018), la loi d'orientation des mobilités (loi LOM, décembre 2019), la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (loi AGEC, février 2020) et la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi climat et résilience, août 2021).

Le Plan de relance de l'économie (PRE) adopté le 3 septembre 2020 s'est ajouté à cet ensemble normatif. Faisant suite à la crise sanitaire provoquée par la Covid-19, le PRE est doté d'une enveloppe de 100 milliards d'euros, dont 30 milliards destinés au financement de la transition écologique. 15 millions d'euros sont alloués au ministère de la Justice sur deux exercices budgétaires avec pour ambition la transition vers une mobilité durable. L'administration pénitentiaire est particulièrement concernée par cette démarche du fait de l'importance de son parc immobilier (le premier du ministère de la Justice et le second de l'État en valeur), de ses personnels et des personnes dont elle a la charge. À ce titre, de nombreux projets ont vu le jour en 2021.

Le Laboratoire est chargé de la mise en œuvre au sein de l'administration pénitentiaire de la politique de développement durable de l'État. À ce titre, il assure la remontée des pratiques, l'accompagnement et l'expertise des besoins des services déconcentrés. Il réalise, contribue et/ou pilote des projets pour l'amélioration de la durabilité de l'administration et crée des outils au service de cette même administration. Enfin, le Laboratoire est chargé de la structuration du réseau de référents développement durable (administration centrale, DISP, EP).

A

La participation du Laboratoire aux initiatives ministérielles relatives au développement durable

Semaines européennes du développement durable

Du 20 septembre au 8 octobre 2021 ont eu lieu les semaines européennes de développement durable, coordonnées par le Secrétariat général (SG). En plus du soutien qu'il a apporté aux équipes du SG, le Laboratoire a particulièrement animé la journée du 23 septembre, dédiée à la DAP, en proposant un Meet-up de start-up.

L'objectif était de promouvoir les innovations capables de répondre aux exigences ainsi qu'aux besoins du dispositif SPE et plus largement des dispositifs innovants dans le champ du développement durable. Dix jeunes entreprises ont répondu à l'invitation. Elles se sont succédées sur la scène de l'auditorium pour présenter leurs solutions et répondre aux questions d'une cinquantaine d'agents présents, sur place mais également en ligne, l'événement étant diffusé en direct sur internet à destination des services déconcentrés.

De nombreux secteurs du développement durable ont été représentés par les sociétés présentes :

Secteur d'activité	Startup	Produit ou service
Agriculture	Cueillette Urbaine	Solutions d'agriculture urbaine
Énergie	CoolRoof	Peinture réfléchissante pour toiture
Énergie	Unéole	Plateforme d'énergie mixte associant éolien urbain et photovoltaïque
Énergie	BeemEnergy	Panneaux solaires en kit
Énergie	LUMi'in	Systèmes d'éclairages solaires autonomes, hybrides et interconnectés
Numérique	Ctrl S	Studio d'innovation qui œuvre pour un numérique plus responsable
Mobilité	Klaxit	Outil de covoiturage domicile-travail
Mobilité	Phoenix Mobility	Conversion à l'électrique pour véhicules thermiques
Recyclage	TchaoMégot	Valorisation des mégots de cigarettes en isolant thermique

L'envoi d'un questionnaire après la tenue de l'événement aux participants a permis de souligner l'importance du rôle de médiation du Laboratoire.

Réponse à l'appel à initiatives du ministère de la Transition écologique

Fin octobre 2021, le Laboratoire a répondu à un appel à initiatives (AAI) organisé par le Commissariat général au développement durable (CGDD). Son objectif était de faire émerger des actions innovantes et concrètes, à échéance de douze mois au plus, mises en œuvre par des services et administrations de l'État, destinées à transformer leurs pratiques pour intégrer les enjeux de développement durable et de transition écologique.

Pour être recevables, ces initiatives devaient relever de l'une de ces trois catégories :

1. Initiatives inspirées de la démarche SPE qui visent à mieux faire connaître la démarche dans les services et à l'ouvrir à de nouvelles thématiques ;
2. Démarches déjà en cours, financées et prioritaires, pour lesquelles l'action consiste à mieux intégrer la dimension durable au projet ;
3. Initiatives nouvelles (non lancées à ce jour) et à fort impact de transformation avec le potentiel de toucher un nombre important d'agents, dans une logique d'essaimage et de passage à l'échelle.

Le Laboratoire a imaginé deux propositions :

1. La conception d'une plateforme collaborative dédiée aux acteurs et pratiques écoresponsables au sein de l'administration pénitentiaire ;

Un accompagnement en matière d'animation d'ateliers de co-conception de services numériques, de conception de contenus pédagogiques, et de définition des modalités d'animation de communautés a été sollicité ;

2. La réalisation d'une recherche-action relative à l'influence de la fréquentation sur les conditions de vie et de travail en détention.

Ces projets entendent répondre à la méconnaissance des enjeux de développement durable et de transition écologique, ainsi qu'à la fragmentation et au manque de visibilité des initiatives mises en place localement dans ces domaines. Également, ils pallient le manque de vision globale en permettant la centralisation d'informations. Ces deux idées ont été intégrées à la réponse soumise par le Secrétariat général, et portée par Éric Gounel, chargé de mission développement durable au Secrétariat général. Celle-ci se présente sous la forme d'un « métaprojet » composé de 21 sous-projets, pilotés par un ou une juridiction, service déconcentré ou établissement du ministère de la Justice de l'inter-région sud-ouest. La première a également fait l'objet d'une candidature séparée, déposée par le Laboratoire.

Les résultats ont été annoncés le 12 janvier 2022 par Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique et Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et la Fonction publiques. Le « métaprojet », intégrant les initiatives du Laboratoire, est désigné lauréat, aux côtés de

deux autres projets. Le projet de plateforme a, de surcroît, reçu une mention spéciale du jury. Par cette récompense, le CGDD s'engage à trouver une forme d'accompagnement, vraisemblablement apporté par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP). Pour ce projet de plateforme, le Laboratoire travaille en étroite collaboration avec la Délégation inter-régionale Sud-Ouest du Secrétariat général du ministère de la Justice (DIR SG SO) afin de mutualiser une partie du travail sur les projets respectifs présentant des similarités.



Intégrer et valoriser le développement durable au sein des missions de la DAP

Mise à jour des indicateurs COP

Les DISP/MOM sont tenues de publier chaque année un Contrat d'Objectifs de Performance (COP) spécifiant les activités réalisées et les objectifs sur lesquels s'engage la DISP/MOM pour l'année suivante. Ces objectifs portent sur les politiques stratégiques de la DAP : prévention de la violence, réinsertion des personnes détenues, amélioration des conditions de détention, amélioration des conditions de travail des agents, intégration dans une démarche de développement durable. Cette publication donne lieu à une conférence pour chaque DISP/MOM.

Les conférences 2021 se sont tenues entre mars et avril. À cette occasion, les DISP et la MOM ont manifesté la nécessité de revoir les 110 indicateurs, trop nombreux pour être suivis efficacement.

Le bureau de la performance de la DAP (PSS) a consulté le Laboratoire pour l'analyse des indicateurs relatifs au développement durable et leur revue. 30 indicateurs ont ainsi été proposés, répartis en quatre thématiques du SPE, à savoir outils énergétiques, mobilité durable, économie circulaire et biodiversité.

Au-delà de la révision de ces indicateurs, le Laboratoire participe aux COP en assurant le suivi des objectifs développement durable. Il analyse l'évolution de la performance des DISP/MOM et produit une analyse critique des cibles identifiées par elle afin d'alimenter les discussions entre la DAP et les DISP.

Mobilité durable

Une note stratégique a été rédigée en mai 2021 faisant suite à l'enquête Sphinx diligentée par le Laboratoire en octobre 2020. Elle définit les besoins en matière de mobilité durable et élabore des propositions pour le renouvellement du parc automobile, qui compte 2527 véhicules (voitures, camion, fourgon, bus tracteur, 4X4 et 2 roues), dont 15 véhicules électriques.

Dans le cadre du Plan de Relance, l'État met en place une aide relative à l'acquisition de véhicules peu polluants, en l'occurrence, des véhicules électriques. À l'échelle de l'administration pénitentiaire, il a été convenu d'acheter 170 véhicules électriques et d'installer 140 bornes électriques. Le déploiement s'effectue en 2 vagues : la première, effective depuis juin 2021, à destination des DISP et établissements pénitentiaires ; la seconde, à destination des SPIP, est intervenue en décembre 2021.

Éco-gestes numériques

Dans le domaine du numérique, le Laboratoire a contribué au mois de juillet à la rédaction du « guide du numérique responsable », porté par le service du numérique (SNUM) dans la perspective de définir la stratégie ministérielle « numérique responsable ». L'objectif est de sensibiliser aux enjeux de la pollution digitale et de proposer des pratiques de travail permettant de la réduire. Cette contribution commune a rejoint le mouvement d'envergure gouvernementale impulsé par la Mission interministérielle numérique écoresponsable (MiNumEco) de la DINUM, qui a abouti, mi-février 2022, à la publication d'un guide de bonnes pratiques numérique responsable pour les organisations. Son objectif est double : d'une part, sensibiliser les différents acteurs aux impacts des pratiques liées aux outils numériques ; de l'autre, partager des exemples de bonnes pratiques participant à la réduction de leur empreinte environnementale.

L'apport du Laboratoire à l'évolution du CCTP MGD17 au CCTP MGD21

Sollicité par le bureau PS2, le Laboratoire a produit une expertise sur la prise en compte des réglementations environnementales dans l'exécution des Marchés de Gestion Délégée (MGD).

Ces prestations sont soumises à des sujétions exceptionnelles, liées aux contraintes inhérentes au respect de l'environnement, par nature évolutives et variables à court terme. Il a été suggéré que le cocontractant de la DAP adapte ses moyens et méthodes aux évolutions textuelles et aux difficultés inhérentes au respect de l'environnement particulièrement sensible dans le contexte de mise œuvre du SPE.

Amorcée en février 2021, l'ensemble des discussions conduisent à l'inclusion des clauses environnementales dans les MGD. Le Laboratoire a notamment produit une fiche sur les éléments développement durable qui devaient évoluer du CCTP MGD17 au CCTP MGD21. Le MGD17, marché de gestion déléguée qui concernait 42 établissements pénitentiaires est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Il a donc été remplacé par le MGD21. La fiche fournit par le Laboratoire a donné en particulier des orientations dans les domaines suivants :

- Tri et réduction des déchets ;
- Entretien des espaces verts ;
- Incitation aux économies d'énergie.

Alimentation de l'onglet « développement durable » du site APNET

Le Laboratoire communique par le biais d'APNET sur l'actualité en matière de développement durable, les événements menés par la DAP, les bonnes pratiques, les projets portés par le Laboratoire ou encore les textes dans le sillage du SPE.

Animation du réseau de référents développement durable

L'animation du réseau de référents développement durable en DISP est assurée par le Laboratoire qui se charge de maintenir le lien avec les DISP, d'assurer la communication et le suivi auprès d'elles des objectifs poursuivis par la DAP, de les informer des actualités de la thématique, de répondre à leurs demandes d'accompagnements sur certains projets. Le Laboratoire travaille à sa dynamisation, le réseau reposant essentiellement sur des référents n'occupant pas un poste à temps plein sur le développement durable.

CONCLUSION

Depuis sa création, le Laboratoire de recherche et d'innovation de la DAP a travaillé à trois objectifs : mettre à jour la politique de recherche de l'administration et en assurer la mise en œuvre ; poser les jalons d'une démarche d'innovation transversale ; rationaliser la démarche développement durable et lui donner une impulsion à la hauteur des enjeux de la transition écologique. À cela s'est ajoutée une ambition nouvelle : celle de contribuer au recueil et à la diffusion des bonnes pratiques pénitentiaires. Face à cette pluralité d'enjeux, le Laboratoire a créé des outils et développé des démarches spécifiques, comme la refonte du site APNET. Le portefeuille de projets actuellement en cours illustre cette importante activité. L'année à venir sera l'occasion de préciser ces objectifs grâce aux retours d'expériences. Elle devra surtout permettre de confirmer la synergie entre les trois sections du Laboratoire et de créer une circularité entre les bonnes pratiques, la recherche et l'innovation.

LABORATOIRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION DE LA DAP

Nous contacter
labdap@justice.gouv.fr

Nous rencontrer
Ministère de la Justice, 35 rue de la Gare, 75019 Paris

Nous écrire
Ministère de la Justice, 13, place Vendôme, 75001 Paris

Directeur de publication - Rédacteur en chef
Laurent Ridet - Ivan Gombert

Date de parution - Dépôt légal
Avril 2022 - Mai 2022

ISSN
2805-0975